

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL CONJOINT VILLE – CENTRE
PUBLIC D’ACTION SOCIALE DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021**

Présents : Conseil communal:

M. P-O. DELANNOIS, bourgmestre.
Mme C. LADAVID, première échevine.
MM. V. BRAECKELAERE, P. ROBERT, Mme C. MITRI, M. J-F. LETULLE,
Mmes S. LIETAR, L. BARBAIX, échevins.
Mme L. LIENARD, présidente du Centre public d’action sociale (C.P.A.S.).
~~M. J-M. VANDENBERGHE~~, Mme M-C. MARGHEM, MM. ~~R. DELVIGNE~~,
J-L. VIEREN, ~~Mme L. DEDONDER~~, MM. ~~B. MAT~~, ~~D. SMETTE~~, A. BOITE,
E. VANDECAVEYE, ~~B. LAVALLEE~~, X. DECALUWE, L. COUSAERT,
S. LECONTE, B. BROTCORNE, V. LUCAS, J-M. VANDECAUTER,
~~G. SANDERS~~, ~~L. AGACHE~~, G. DINOIR, B. DOCHY, Mmes L. BRULE,
B. DEI CAS, E. NEIRYNCK, ~~L. PETIT~~, M. G. VANZEVEREN,
Mme ~~V. LOLLIOT~~, M. V. DELRUE, ~~Mme D. MARTIN~~, MM. G. HUEZ,
~~B. TAMBOUR~~ - Conseillers communaux
M. P-V. SENELLE - Directeur général faisant fonction.

Conseil du centre public d'action sociale :

Mme L. LIENARD - présidente.
M. B. LEFEBVRE, Mmes C. JESSON, L. ARA, MM. JM. ORLANDI,
A. MELLOUK, JL. VIEREN, Mmes B. DEWAELE, ~~S. DESCARPENTRY~~,
D. DELAUNOIS, M. Q. ERVYN, Mme C. CASTERMAN, M. J. NEIRYNCK -
Conseillers du centre public d'action sociale.
Mme I. DEFROYENNES - Directrice générale faisant fonction.

Excusés : Mesdames les Conseillères communales, L. DEDONDER, L. PETIT,
V. LOLLIOT, D. MARTIN et S. DESCARPENTRY et Messieurs les Conseillers
communaux, J-M. VANDENBERGHE, R. DELVIGNE, B. MAT, D. SMETTE,
B. LAVALLEE, G. SANDERS et L. AGACHE et D. TAMBOUR

Monsieur l'Echevin V. BRAECKELAERE et Madame la Conseillère L. ARA entrent en
séance au point 2.

SEANCE PUBLIQUE

<u>1. Communications.</u>

Monsieur le Bourgmestre **Paul-Olivier DELANNOIS** ouvre la séance publique à
18 heures 30.

Le conseil communal conjoint prend connaissance du document suivant mis en annexe :
- le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020.

2. CPAS. Présentation par le réviseur d'entreprise - certificateur du rapport sur le compte 2020.

Madame la Conseillère de l'action sociale Linda ARA et Monsieur l'Échevin Vincent BRAECKELAERE entrent en séance.

Monsieur **ROUSSEAUX**, réviseur d'entreprise, s'exprime en ces termes :

"Bonsoir à tous. Je vais essayer de synthétiser trois documents. Une management letter, une note complémentaire au bulletin et le bulletin, je l'ai passé out parce que c'est une standardisation à l'extrême des normes internationales d'audit. Ceux qui me connaissent savent ce que je pense des normes internationales d'audit qui ont du bon, et vous avez fait choix dans votre marché de respecter les normes internationales d'audit, donc le degré d'exigence le plus important.

Alors là vous voyez tout de suite que ça va être la confrontation des cultures, parce qu'il y a un degré d'exigence qui est énorme et de l'autre côté, une comptabilité communale avec toutes les rigidités qui est logique vu que vous gérez de l'argent. Donc première étape : que nous disent les normes ISA? Si tu fais de l'audit, tu dois maîtriser le risque mais pas tous les risques, uniquement les risques qui vont être en rapport avec notre certification. Nous en avons listé 10. Dans les 10, 8 apparaissaient déjà l'année précédente, je ne vais pas les reparcourir, je vais plutôt parcourir les deux nouveaux.

Impact lié à la crise Covid. Puisque que tout le monde a vu que la crise Covid avait des impacts financiers aussi bien en recettes qu'en dépenses. Et deuxièmement le suivi et l'évaluation des droits et engagements, ce qu'on appelle dans le jargon de votre plan comptable, la classe zéro. Le réviseur ne se contente pas de faire une analyse de risques, heureusement d'ailleurs, sinon vous me paierez bien cher, il doit récolter des éléments probants. C'est quoi des éléments probants ? Pour un réviseur, ce sont des preuves d'audit. Première chose, on s'interroge sur les réserves de l'année précédente. Est-ce que les réserves, donc le bulletin de l'année précédente, les réserves ont été traitées ? Donc ne pas divulguer quand même le bulletin mais vous l'avez eu à l'avance, il y avait 6 réserves, et de ces 6 réserves il en reste 3 et pas forcément les mêmes. Mais sur les 6, 4 ont été traitées. On va les parcourir.

Première chose, les dettes qui étaient à annuler. Vous avez vu que dans vos modifications budgétaires, votre directeur financier a fait inscrire des éléments aussi bien en positif qu'en négatif et le reste a été traité en comptabilité générale. Il a d'ailleurs passé des compléments de non-valeur. Donc sur certains points vous voyez que l'analyse en commun des deux comptabilités, la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale est une force. Donc il voit certaines choses, nous en voyons d'autres. Notre audit, je le rappelle, on nous demande de certifier la comptabilité générale, je reviendrai sur la compta budgétaire.

Les dettes salariales, votre personnel étant payé, les dettes ont été annulées. Ok traitées. Sur les subsides d'exploitation, alors 2-3 excellentes nouvelles. Tout d'abord, le flux APE a été cerné complètement. Ça, c'est un élément rassurant. Nous parlons de 2 millions d'euros. Sur les créances anciennes est-ce que tout a été fait ? Non. Et alors, il y a quand même, une ambiguïté, c'est que dans le monde de l'entreprise, nous arrivons, on fait un constat et on dit voilà ce qui nous semble à corriger.

Dans la comptabilité budgétaire, on arrive, la comptabilité est figée, vous corrigez quand ? L'année suivante. Donc selon moi, il y a encore des points d'amélioration et notamment 200.000 euros du Ministère de la Communauté française qui sont toujours en analyse et la crise Covid, le distanciel prend un peu de temps. Le lien entre la subsidiation et on n'a pas été au bout des choses. Est-ce qu'on aurait pu aller en une saison au bout des choses ? Je vais vous répondre clairement non et je vais expliquer sur quoi on a avancé et sur le chemin qui reste à faire. Mais cette analyse de la subsidiation nous a permis aussi de découvrir des taux, excusez-moi le nom Monsieur le Bourgmestre, qui ne sont pas forcément en phase avec une réalité économique. Cinquante ans pour des toitures ok si c'est une très bonne toiture pourquoi pas mais cinquante ans pour une chaudière, vous me donnerez la marque moi je prends. Des serres aussi, assainissement de façade ..donc on voit que malgré qu'on rectifie est-ce que tout est rectifié ? Bien sûr non, et on le savait dès le départ c'est un processus itératif.

Les droits et engagements hors bilan, grande nouveauté qui est apparue dans vos comptes et c'est apparu en classe zéro. Alors là, on va peut-être un peu les parcourir parce que, comme c'est nouveau, je pense qu'il faut suivre cela dans le futur, ça n'a de sens, que si vous le suivez d'année en année. La première année, c'est une sorte d'inventaire. On dit voilà ce qu'il y a comme engagement, voilà ce qu'il y a comme droit.

Tout d'abord, la problématique des heures à récupérer et le capital santé. Oui, effectivement, les congés de maladie à un certain moment si vous matérialisez ça par de l'argent à un taux relativement faible, 21 euros de l'heure, votre coût moyen fourni par le service du personnel et que nous avons retesté, c'est plausible. Donc c'est un coût moyen. Cela ne veut pas dire que c'est un coup par travailleur individuel, mais ça a un sens de le suivre d'année en année. Le pot d'heures, il y a une discussion, la présidente est au courant et la directrice également du CPAS, le pot d'heures historique de nouveau un droit et engagement hors bilan. Donc vous voyez que tout ça n'est pas matérialisé mais ce sont des impacts qui risquent d'arriver dans le futur et donc il faut avoir une idée pour le gérer bien évidemment, ce volume d'heures.

Les garanties locatives, BELFIUS nous a confirmé 1.114 dossiers ouverts au nom du CPAS, l'air de rien, votre directeur financier, à juste titre, a inscrit les engagements de votre CPAS pour ces sommes-là, ça ne veut pas dire que tout va se matérialiser mais comme ça vous avez une idée et peut-être après une idée de sinistralité.

Caution locative, Monsieur Bourgmestre vous me permettez de passer, on parle de 90.000 euros par rapport aux sommes que je viens d'évoquer avant. Bon ok il y a encore un peu de travail à faire mais ce n'est pas significatif.

De l'autre côté maintenant les droits vous êtes conscient qu'il y a un litige en cours qui vous oppose à votre ancienne directrice financière. Vos avocats nous ont confirmé une somme dans le cas de la constitution de partie civile, cette somme a été inscrite en hors bilan bien évidemment pourquoi en hors bilan ? Parce que le droit n'est pas encore certain.

La procédure de désaffectation des actifs. Première chose, toutes les ventes ont pu être tracées entre 2019 et 2020. Ce qui veut dire que si on a retracé les ventes, on a retracé les sorties d'actifs également. Vous savez très bien que vous avez un audit en cours des logements. Ça permettra de croiser vos données comptables avec l'audit. Les véhicules ont pu être croisés de façon concluante, véhicules au travers des données de vos assurances. Je ne vous dirai pas le nom de sociétés où je vais, où le listing qui apparaît dans la comptabilité de véhicules et le croisement des assurances est différent. Voyez qu'ici vous avez pu confronter.

Le matériel informatique, même chose. Alors fort important l'aide sociale, 37% des dépenses. On a pu réconcilier les relevés mensuels. L'année précédente, rappelons, on ne vient pas de rien, on avait fait des tests organisationnels. Alors pourquoi fait-on des tests organisationnels au sein d'une structure comme la vôtre dans le cadre d'un audit ? Mais tout simplement parce qu'il y a énormément de volume. Le réviseur travaille par sondage et oriente ses travaux sur les risques qu'on a défini auparavant.

Sur le cycle des achats deux remarques, il y avait des mandats de paiement qui avaient été signés postérieurement, mais l'explication était oui, mais on a payé des rémunérations en urgence, donc on considère ça comme une régularisation. Je le comprends mais on a suggéré une piste d'amélioration et je pense que la présidente l'a mise en oeuvre. Sur de nouveau ce cycle des achats, des ruptures de séquences de mandat, ça j'aime moins, comme moi, la traçabilité, quand il n'y a plus de traces est-ce qu'on sait auditer, votre directeur financier, nous a fourni une information orale. J'aurais voulu vous donner réponse aujourd'hui, mais malheureusement nous avons fait une partie de nos tests procédure la semaine passée mais le service du directeur financier était décimé et donc je reviendrai dans la prochaine management letter sur la traçabilité. Je vais ennuyer un petit peu votre directeur financier là-dessus. Vous savez, j'aime bien croire ce que je vois, pas forcément ce que j'entends. N'en demeure pas moins que c'est un début de preuve.

Le cycle du personnel, 50% de vos charges. Nous n'avons relevé aucune anomalie. Qui plus est, on a pu croiser l'intégralité de vos charges et la comptabilité.

Cycle des ventes, on a testé des contrats de résidents dans vos maisons de repos pour savoir si c'est appliqué et quand je dis un contrat c'est de se dire est-ce que les suppléments sont appliqués, est-ce qu'on facture etc. jusqu'au paiement bien évidemment. C'est ça le test de cheminement, votre comptabilité a beau matérialiser une recette si à la base, à la source elle était faussée, oui ok, il y a un chiffre, économiquement ce n'est pas très bon. Donc là manifestement on a su s'en sortir.

On a pu faire des liens entre vos différents logiciels, cuisine centrale, le locatif, la crèche et votre comptabilité, l'ensemble des procès-verbaux des conseils de l'action sociale ont été mis à notre disposition. Donc ça c'est fort important pour lire et est-ce qu'il y a quelque chose à traduire dans les comptes qui n'a pas été reflété dans la comptabilité budgétaire. Alors je vais terminer par ce que j'aime le mieux, le bulletin donc ledit rapport avec réserve, 3 réserves, 1 qui portait sur une dette vis-à-vis de l'ONSS qu'on a circularisé et donc l'ONSS nous a répondu, quand on écrit poliment, on a d'excellentes réponses, les banques qui nous ont confirmés, vos avocats nous ont confirmé et certains fournisseurs également nous répondent. Donc de plus en plus on se sert de documents externes pour valider votre comptabilité interne. Des éléments des normes ISA bien évidemment.

Les rejets en matière de dépenses subsidiées est-ce qu'il y a moyen de faire mieux ? Oui. Est-ce que le processus est terminé actuellement ? Non. Est-ce qu'il y a eu une amélioration ? Oui. L'objectif est toujours d'anticiper la casse des rejets de dépenses de subsides notamment les rejets mutuels dans vos maisons de repos. Vous avez mis en place la technique de l'acompte, très bien à notre déchéance, la facture finale à l'actif, il faut s'assurer qu'on a bien déduit dans votre comptabilité l'acompte de la facture finale pour ne pas avoir de double emploi. Et c'est là qu'on voit le différentiel entre le véritable paiement et ce qu'on avait envoyé comme lien. Le lien automatique entre immobilisé et subside c'est assez étonnant, vous avez un logiciel qui amortit automatiquement vos avoirs, mais qui, fait un petit dérapage pour les subsides liés aux avoirs. On a un petit décalage dans le temps.

Soyons clairs, pour le passé, vous n'allez pas payer un informaticien pour rectifier toutes ces données-là. Ça va s'éteindre de sa belle mort, mais par contre, vous savez agir sur le futur, bien évidemment. La gestion de la crise sanitaire. Vous avez pu remarquer que votre comptabilité, cette année affichait je le répète, en comptabilité générale, un boni confortable mais qui s'explique, oui ok mais on va avoir les dépenses en 2021. On le rappelle et on rappelle également dans notre rapport. Est-ce que le passé a livré tous ses secrets ? C'est une des pages de décodage de notre rapport. Les gros éléments, à mon avis, sont certains, est-ce que le peaufinage l'est ? Ça ce n'est pas sûr et cette volonté de rigueur doit se maintenir bien évidemment. La notion de perte récupérable, d'irré récupérable et attention votre comptabilité budgétaire, elle est guidée par des règles très claires, vous ne pouvez pas faire comme dans les sociétés privées, on passe en irrécouvrable selon un article 51, on ne passe pas dans les autres

cas. Donc il faut essayer de se dire ça ou une partie de nos recettes sont manifestement et donc ça demande une analyse en profondeur.

On a des outils informatiques, je suppose que les services du directeur financier s'en rendent compte, on les croise et puis on va questionner l'ensemble des équipes. Est-ce qu'on se contente uniquement de tests comptables ? Non dans les 15 jours qui viennent, nous allons faire un tour dans l'aide sociale et ça va du document d'entrée jusqu'au paiement final et de la récupération de l'aide sociale bien évidemment, pas se limiter aux cycles dépenses. Il faut aller un cran plus loin de se dire est-ce qu'on va récupérer du fédéral et donc tout ça fait que le travail est-ce qu'il est terminé ? Non, votre présidente nous dit certainement sous forme de boutade, l'objectif est la grande "dis". Donc je vous rassure, un bulletin de réviseur, c'est un bulletin sur les chiffres, pas sur la gestion, première chose. Est-ce qu'on a, est-ce qu'on respecte le droit communal, c'est la seule question à se poser. Je me suis permis dans le bulletin d'attirer l'attention sur 3 autres points. C'est bien sûr attirer l'attention sur le futur. Vous avez des litiges en cours, ça va bientôt être plaidé. On en saura un peu plus. S'il y a appel, vous devrez encore patienter un peu avant d'avoir un droit constaté. Les droits et engagements en matière sociale, dans les heures à récupérer, les congés, c'est un élément à suivre d'année en année, bien évidemment.

Dernier point, on rappelle que le résultat de l'année était fortement influencé par la subsidiation Covid pour lequel des dépenses vont intervenir en 2021. J'espère avoir été didactique, vous avoir épargné le rapport ISA avec tous ses parapluies, parasols, etc. Vous savez que le réviseur est un peu Jésus, il se protège donc quand on écrit un courrier, on fait attention, quand c'est publié c'est encore pire. Si vous avez des questions, je ne sais pas s'il y a un jeu de questions réponses, même par écrit après."

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs;

Vu la décision du Bureau permanent du 9 novembre 2018 relative au lancement d'un marché public pour la désignation d'un réviseur d'entreprise - commissaire aux comptes;

Vu la décision du Bureau permanent du 1er mars 2019 relative à la désignation d'un réviseur d'entreprise certificateur des comptes;

Vu la décision du Conseil de l'action sociale du 27 mai 2020 d'arrêter les comptes ordinaires et extraordinaire du Centre public d'action sociale de l'exercice 2019;

Considérant la transmission des documents du compte au cabinet Joiris, Rousseaux & co, Réviseurs d'entreprises associés SC SPRL;

Considérant le dossier de certification des comptes contenant:

- le rapport du commissaire certificateur au conseil communal de la Ville de Tournai sur le Centre public d'action sociale de Tournai pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- la note complémentaire au rapport de certification des comptes arrêtés au 31 décembre 2020;
- la management letter;

Vu la décision du Conseil de l'action sociale du 15 juillet 2021 prenant connaissance du rapport du certificateur au compte pour l'exercice 2020;

Vu l'avis Positif du Directeur financier du 12/10/2021 rendu conformément à l'article L1124-40, §1er, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

PREND CONNAISSANCE

du rapport du réviseur d'entreprises certificateur relatif au compte de l'exercice 2020 (services ordinaire et extraordinaire) et des pièces constituant son dossier, lesquels sont annexés et font partie intégrante de la présente délibération.

3. Politique sociale concertée entre le Centre public d'action sociale (CPAS), la Ville et le Relais social urbain. Politique d'insertion socioprofessionnelle. Présentation.

Madame la Présidente du CPAS, **Laetitia LIENARD**, s'exprime en ces termes :

"Merci monsieur le Bourgmestre. Alors nous, on s'est concentré ici sur 2 axes en particulier. On s'est d'abord concentré sur la politique sociale et précisément sur les activités du service social et également un point prioritaire de notre politique, la politique que nous menons au CPAS de Tournai, c'est l'insertion socio- professionnelle. Alors peut-être avant de poursuivre sur ces axes précis, peut-être rappeler quels sont les services que nous rendons à la population. Il y a 2 blocs de services qui sont rendus à la population par le CPAS de Tournai. C'est d'abord les services obligatoires. Il y a un service qui est obligatoire et qui est prévu d'ailleurs par la loi organique. C'est le service social, mais également le service d'insertion socioprofessionnelle. À côté de ça, nous avons une série de services non obligatoires mais utiles à la population. Dans ces services non obligatoires, vous avez les maisons de repos qui accueillent 347 résidents, on a un home également pour personnes handicapées, le home Valère Delcroix, qui accueille 36 résidents dont 4 sont en appartement supervisé. Un service énergie qui a traité 728 dossiers en 2018, 675 en 2019 et 459 en 2020. Vous avez également un service logement qui accompagne les locataires qui occupent un bien du CPAS. Ce service logement fait partie intégrante du service social et accompagne 264 locataires. Un centre de scolarité également qui se trouve dans la cité Carbonnelle qui accompagne également des enfants, 15 à 25 enfants. Une crèche où on a 42 places agréées dont 61 dossiers en cours d'inscription. Une maison d'enfants dont le taux moyen d'occupation est de 14,8 enfants, une maison d'accueil pour jeunes en décrochage où on a hébergé 13 personnes entre le 1er janvier et le 30 septembre de cette année. Une maison d'accueil pour femmes victimes de violences qui a également accueilli 18 personnes cette année, 10 femmes victimes de violences et 8 enfants et enfin une cuisine centrale qui annuellement dessert 212.000 repas.

Alors pour réaliser ces missions, le budget général du CPAS est d'un peu plus de 62 millions d'euros. Comme dans tout budget, il y a des recettes et il y a des dépenses. Au niveau des recettes, les plus importantes, ce sont d'abord les recettes de transfert, la partie plus importante qui dépasse les 55 millions d'euros et vous avez également les recettes de prestations qui elles sont estimées à près de 9 millions d'euros.

Alors dans les recettes de prestations, c'est quoi les recettes de prestations ? Sur quoi est-ce que nous pouvons compter au CPAS pour pouvoir avoir des recettes, c'est par exemple les loyers, l'allocation des terres agricoles, l'intervention des résidents dans les maisons de repos ou un autre élément aussi j'ai pris les plus importants, il n'y a pas que ça, mais ce sont les éléments les plus importants, les remboursements dans le cadre des mises à disposition de l'article 60.

Dans les recettes de transfert, ça ce sont les dotations les plus importantes. Vous avez la dotation communale qui est un peu plus de 10 millions d'euros. Le fonds spécial de l'aide sociale, c'est comme le fonds des communes mais au niveau wallon. Le remboursement des revenus d'intégration sociale ici, singulièrement pour cette année, on a le remboursement des primes Covid de 50 euros, on a des subsides wallons pour le home Valère Delcroix, on a des subsides également Covid cette année dans le cadre du financement des maisons de repos, on a des remboursements INAMI, on a un subside également de la Fédération Wallonie Bruxelles pour notre maison d'enfants. Voilà de manière générale quelles sont les recettes qu'un CPAS peut percevoir.

Au niveau des dépenses, elles se déclinent comme suit : 41% de nos dépenses sont des dépenses du personnel et 47% des dépenses sont des dépenses de transfert. Que reprennent ces dépenses de transfert ? On dépense dans un CPAS pour les aides sociales, vous avez un peu plus de 4 millions d'euros qui sont consacrés aux aides sociales. On a les dépenses des revenus d'intégration sociale, là on dépasse les 20 millions d'euros, on a un service également service d'aide familiale, réinsertion professionnelle, fonds énergie et autres actions sociales.

Au niveau des revenus d'intégration sociale et des aides sociales complémentaires qui est le vif du sujet, peut-être une remarque générale depuis cette année sur les répercussions de la crise sanitaire sur le travail d'accompagnement et sur le fonctionnement du service social qui peut se résumer ici par un certain nombre de difficultés qu'il a fallu assumer, qui ont rendu plus difficile peut-être l'accompagnement social des usagers. D'abord, c'était le télétravail obligatoire jusqu'à la fin du mois d'août 2021. C'est le fait qu'on avait des entretiens avec les usagers en présentiel qui étaient limités pendant une période assez longue. Et on peut avoir une reprise en présentiel maintenant et des entretiens en individuel depuis le début du mois de septembre de cette année.

Un slide intéressant ici, qui reprend l'évolution de l'octroi des revenus d'intégration sociale depuis 2010. Moi je me concentrerai plus sur les années 2019, 2020 et 2021 qui reprennent le début de la législature et cette moitié de mandature. Donc vous voyez clairement une évolution jusque 2019. Une augmentation des revenus d'intégration sociale, une légère baisse en 2020 et entre 2020 et 2021, le chiffre qui est repris dans le slide. On est à 1.827 bénéficiaires de revenus d'intégration sociale au 31 août 2021. Par rapport à l'an dernier pour l'instant, à l'heure où on se parle, on est à 75 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en moins. Alors comment est-ce qu'on explique cette diminution ? Nos programmes actuels, ça va changer, mais les programmes ne peuvent pas aller dans des statistiques fines, mais on peut expliquer cette baisse par plusieurs éléments.

Le premier élément c'est la mise à l'emploi de certains articles 60. Je rappelle qu'on a renforcé également ce service par 4 travailleurs sociaux supplémentaires et on verra les chiffres après du travail d'insertion socioprofessionnelle, la mise à l'emploi des articles 60. Il y a aussi certains usagers qui étaient en article 60 et dont l'article 60 a pris fin et ses usagers retombent maintenant aux allocations de chômage. Ça c'est une des possibilités aussi. Il y a des fins d'article 60 qui débouchent également sur une mise à l'emploi ou le fait de trouver un employeur et ça débouche sur la stabilité d'emploi, vous avez des personnes qui n'ont pas forcément suivi un article 60 mais qui durant leur parcours au sein du CPAS et de l'accompagnement au sein du CPAS ont pu trouver un emploi.

On a également durant la crise Covid énormément de demandes de personnes qui étaient en attente d'allocation pour personnes handicapées ou d'attente d'allocation de pension. Ça a traîné. Donc il y avait des demandes d'aide de base qui étaient introduites au CPAS et nous on a l'obligation de répondre dans les 30 jours. Actuellement ces dossiers sont en train de se résorber. Ça expliquerait également le fait qu'on octroie plus le RIS puisque ces personnes bénéficient maintenant des allocations sociales auxquelles elles pouvaient prétendre. Et puis on a également des personnes qui changent de domicile et qui vont dans une commune autre que Tournai. Ce qui pourrait, en tout cas ce sont les explications. On ne peut pas avoir les chiffres fins mais ce sont toutes les explications qui pourraient être reprises ici dans le cadre de la baisse des revenus d'intégration sociale.

Le slide suivant lui reprend les aides sociales complémentaires. Quand on est usager du CPAS, on peut prétendre au revenu d'intégration sociale. Le revenu d'intégration sociale est cadré par la loi. Pour pouvoir prétendre au revenu d'intégration sociale, il faut être dans les conditions qui sont reprises dans la loi. Mais à côté de ça, on ne s'en sort pas toujours, soit avec le revenu d'intégration sociale, soit avec des allocations de chômage soit avec des allocations pour personnes handicapées, soit même quand on travaille, on ne s'en sort pas toujours avec son salaire. Et on peut introduire une demande d'aide sociale complémentaire, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation ou du logement. Là aussi, on a fait le focus sur les trois

dernières années, à savoir 2019, 2020, et 2021. Et vous voyez également une baisse des demandes. Une baisse également à analyser pour l'année 2021. Vous voyez une diminution assez importante en 2021 mais il s'agit des budgets de base que nous utilisons chaque année. Il faut savoir qu'à côté de ça, nous avons maintenant une enveloppe Covid que nous utilisons également et donc ici vous avez l'année 2021 où on tente d'utiliser ces subsides parce que ce sont des subsides récurrents et si on ne les utilise pas on ne l'aura plus l'année suivante. Mais à côté de ça, on a également cette enveloppe Covid qui n'est pas encore comptabilisée puisqu'on n'est pas encore au bout du processus de l'octroi de l'enveloppe.

Au niveau de la santé on peut intervenir pour des frais de pharmacie et parapharmacie, orthodontie, lunettes, cotisations de mutuelle. Au niveau de l'éducation, on peut intervenir pour les repas scolaires, les frais scolaires, prendre des mesures spécifiques pour l'enfance défavorisée. Et au niveau du logement, le CPAS peut intervenir pour les frais d'hébergement des maisons d'accueil, l'intervention dans le cadre du paiement d'un loyer, un propriétaire privé ou un complément pour un loyer qui dépend du CPAS, on intervient pour les garanties bancaires, les cautions au Logis tournaisien et les cautions également pour l'Agence immobilière sociale.

Une des explications qui pourrait également être donnée dans le cadre de la diminution de ces aides sociales complémentaires, c'est que durant la crise, nos services ont été en télétravail. Le contact se faisait soit par téléphone, soit par mail ou alors sur rendez-vous au service social, cette manière de travailler a très certainement aussi réduit le nombre de demandes puisque l'accessibilité était aussi plus compliquée. Voilà pour le service social.

Un petit focus maintenant pour le service d'insertion socioprofessionnelle où là on a repris aussi des chiffres intéressants depuis le début de la législature, on voit qu'entre 2018 et 2019 on a augmenté de 25 unités le nombre de personnes remises sur le marché de l'emploi au travers du mécanisme des articles 60 pour être à 183 en 2019, en 2020, on était également à 183 et en 2021 à l'heure où on se parle on est à 169. Et si on fait une comparaison entre cette année, en septembre on est à 169. L'année passée au même moment on était à 159 personnes remises à l'emploi.

Alors tant le service d'insertion socioprofessionnelle au total, nous avons eu en 2021, 270 nouvelles demandes. D'où proviennent ces demandes ? Essentiellement du service social de première ligne où viennent des candidatures spontanées. Il faut savoir que depuis un certain nombre de mois, le comité spécial de service social accorde une attention particulière à la remise à l'emploi et dès que des profils se présentent en comité, ils sont immédiatement relayés vers l'insertion socioprofessionnelle. Donc sur ces 270 nouvelles demandes, on a 79 personnes qui ont bénéficié d'un bilan professionnel. Il y en a 41 qui sont dans un processus de réinsertion, ça veut dire qu'elles ont trouvé un emploi ou alors qu'elles sont en formation. On a 4 personnes qui ont perdu leur droit au revenu d'intégration sociale pour manque de collaboration et 34 qui sont en recherche d'emploi où là ce sont vraiment des profils qui sont très très éloignés de l'emploi parce que soit il y a une absence de permis de conduire, il y a un casier qui n'est pas vierge, problèmes de santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, connaissance du français assez faible, perte de confiance en soi, agressivité, hygiène. Et là, il y a un travail de plus longue haleine à mener.

On a également au travers de ces 270 nouvelles demandes pour 2021, 60 personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement de par le privé. On travaille également avec SD WORX, 60 personnes, 11 personnes qui ont participé à une table pour l'emploi, 6 qui ont participé à un module d'apprentissage au permis de conduire, 29 qui ont pu bénéficier du passeport drive, 27 qui sont en attente du passeport drive, mais là on attend les crédits wallons s'il y en a à nouveau et 39 personnes d'origine étrangère qui ont été soutenues dans leur parcours d'orientation.

On a également un dossier, un projet avec le Fonds social européen donc c'est un projet qui est subventionné par l'Europe pour les jeunes de moins de 30 ans et les exclus du chômage. L'idée ici, c'est de les accompagner de manière individualisée en partenariat avec le Forem. Là, on a 203 jeunes qui sont suivis et 63 personnes qui ont été exclues du chômage, 25 donc sont dans un processus de réinsertion, ce qui signifie qu'elles ont soit trouvé un emploi, soit elles sont dans un processus de formation, 53% sont toujours en suivi et 22% n'ont pas été au terme du processus d'accompagnement pour cause d'éloignement de l'emploi.

On a des partenaires aussi. Actuellement, on travaille avec le pôle hennuyer, la Mirewapi, IFAPME, le SIEP et la défense. On compte bien renforcer ces collaborations puisque l'insertion reste une des priorités, ça devient maintenant une question de survie pour le CPAS de Tournai. On a d'ailleurs un très gros projet en cours avec le FOREM que nous souhaitons mettre en place d'ici la fin de l'année.

Enfin, je terminerai par les projets, les défis et les espoirs pour le court terme. Au niveau des projets, vous avez entendu le certificateur au compte il y a quelques minutes maintenant, c'est la deuxième année que nous l'entendons, il devra encore travailler sur les comptes pour l'année 2022. Mais l'objectif est de relancer lorsque ça se présentera, de relancer un marché pour désigner à nouveau un certificateur pour la poursuite de l'audit des comptes. Donc ça c'est vraiment une volonté politique de poursuivre cet audit financier. Au niveau des défis c'est pour 2022 au quatrième trimestre 2022, c'est de pouvoir lancer la construction de la nouvelle maison de repos du Moulin à Cailloux. C'est poursuivre également notre note "objectif logement décent" pour laquelle on investit chaque année 250.000 euros pour rénover des logements et pouvoir les remettre à la location et augmenter la mise à l'emploi. Mais ça, je pense que vous l'aviez compris. Au niveau des espoirs c'est la rénovation des maisons d'accueil dans le cadre du plan de relance wallon pour lequel on attend un appel à projets et on espère qu'on pourra y répondre. Et c'est le refinancement du fédéral et du régional des pouvoirs locaux de manière générale et là l'espoir fait vivre."

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

Vu la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, et plus particulièrement son article 26 bis, modifié par le décret du 19 juillet 2018;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L1122-11, modifié par le décret du 19 juillet 2018;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la déclaration de politique communale approuvée par le conseil communal le 17 décembre 2018;

Vu le programme stratégique transversal adopté par le collège communal le 13 septembre 2019;

Vu la déclaration de politique sociale approuvée le 4 mars 2019 par le conseil de l'action sociale;

Vu le programme stratégique transversal adopté par le conseil de l'action sociale le 2 octobre 2019;

PREND CONNAISSANCE:**1. du rapport sur la politique sociale concertée entre le Centre public d'action sociale (CPAS), la Ville et le Relais social urbain dont les termes suivent :**

Pour rappel, lors du conseil conjoint de décembre 2015, il a été convenu que, chaque année, un dossier sur la situation du niveau et des conditions de vie de nos concitoyens serait présenté au conseil conjoint Ville-CPAS.

Ces données statistiques liées à notre territoire sont mises en perspective avec les données à l'échelle wallonne, provinciale et de l'arrondissement.

Afin de permettre à chacun de disposer de données comparables d'année en année, vous trouverez ci-dessous les données statistiques de notre territoire réactualisées (en fonction des dernières données de l'IWEPS disponibles) et en annexe les tableaux reprenant l'évolution annuelle de différents indicateurs.

Afin de «mesurer» le niveau de vie et les conditions de vie, l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) utilise 9 indicateurs. Les indicateurs sont les suivants:

- Indicateur 1 : le revenu médian net imposable par déclaration;
- Indicateur 2 : part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenus d'un travail;
- Indicateur 3 : part des plus de 65 ans bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou du revenu garanti (RG);
- Indicateur 4 : montant moyen des crédits en cours de l'année par personne majeure;
- Indicateur 5 : part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes;
- Indicateur 6 : coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration;
- Indicateur 7 : part des 18 – 64 ans bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS);
- Indicateur 8 : nombre moyen de crédits par personne majeure;
- Indicateur 9 : nombre de crédits hypothécaires sociaux octroyés au cours de l'année.

Dans l'hypothèse où vous souhaitez une définition de chacun de ces indicateurs, nous vous invitons à consulter le site de l'IWEPS (<http://walstat.iweps.be/carto/cartographie.php>).

En outre, comme les années précédentes, afin de compléter ces données, nous y avons ajouté quelques chiffres dans les domaines de la santé, du logement, de l'emploi et de l'éducation. Ces thèmes, nous les avons retenus de commun accord avec la Ville, le CPAS et le Relais social urbain, considérant qu'il s'agit des domaines «piliers» de l'épanouissement et de l'intégration des citoyens.

Comme indiqué supra, afin de compléter ces données et en regard des domaines retenus, quelques indicateurs vous sont présentés: santé, logement, emploi et éducation.

	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4	Indicateur 5	Indicateur 6	Indicateur 7	Indicateur 8	Indicateur 9
	-2018	(2018)*	-2020	-2020	-2020	-2018	-2020	-2020	-2020
Wallonie	23.225,00 €	12,30%	5,45%	Non diffusé	1,07%	102	3,41%	Non diffusé	3.509
Province	22.021,00 €	15,30%	5,60%	Non diffusé	1,07%	94	3,89%	Non diffusé	1.551
Arrondissement	22.666,00 €	9,90%	4,33%	Non diffusé	0,92%	96	2,81%	Non diffusé	208
Tournai	22.540,00 €	11,90%	5,04%	6.074,00 €	0,93%	102	4,49%	1,2	50

* Non actualisés

Santé (2008-2017)			
	Taux de mortalité hommes		Taux de mortalité femmes
Wallonie	1.459/100.000		938/100.000
Province	1.564/100.000		968/100.000
Arrondissement	1.581/100.000		937/100.000
Tournai	1.553/100.000		915/100.000
Logement			
	Part des ménages vivant dans un logement public	Nombre de candidatures à un logement social	Nombre de logements loués via une AIS
	(01/01/2020)	(01/01/2021)	-2018
Wallonie	6,09%	37.475	6.534
Province	7,65%	14.416	2.655
Arrondissement	7,07%	2.469	443
Tournai	6,62%	954	194
Marché du travail			
	Nombre de demandeurs d'emplois inoccupés		Taux de chômage
	-2020		-2019
Wallonie	209.263		12,70%
Province	84.580		14,20%
Arrondissement	10.905		10,80%
Tournai	3.952		12,70%

Centre public d'action sociale

Le CPAS est le bras social de la commune dont la mission fondamentale prévoit, en son article 1, que " *toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui ont pour mission d'assurer cette aide.* ".

Ce principe fondamental est à la base des missions des CPAS. Il est, d'ailleurs, l'un de nos principes constitutionnels (article 23 de la Constitution).

Ces missions légales sont : le droit à l'intégration sociale, l'information et l'accompagnement administratif, la guidance psychosociale, l'information au public, l'affiliation à un organisme assureur, la garde des biens confiés, la protection des mineurs, la mise en œuvre d'une politique d'accès à l'énergie pour les personnes précaires.

Outre le service social (chargé notamment de l'octroi du RIS et des aides sociales diverses relatives notamment aux besoins primaires), les CPAS ont également la possibilité de créer et de développer tous services à caractère social qu'ils jugent nécessaires.

A Tournai, ces services sont :

- **Maisons de repos** pour personnes âgées : 347 lits;
- Service "**Energie**" : 728 dossiers traités en 2018, 675 en 2019, 459 en 2020 et 411 du 01/01 au 30/09/21;
- Service "**Logement**" : 264 logements occupés appartenant au CPAS;
- Service "**Insertion socioprofessionnelle**" : 178 mises à l'emploi au 30/09/21 (169 articles 60§7 et 9 SINE);
- **Centre de scolarité et loisirs** : 15 à 25 enfants/ jour;
- **Crèche** : 61 dossiers d'enfants inscrits;
- **Maison d'enfants** : taux d'occupation moyen 14,8 enfants/mois;
- **Maison d'accueil "Les Oliviers"** : entre le 01/01 et le 30/09/21, 13 personnes hébergées, soit 1.247 nuitées;
- **Maison d'accueil pour femmes victimes de violences "La Consoude"** : entre le 01/01 et le 30/09/21, 18 personnes hébergées (10 femmes victimes de violences et 8 enfants), 3.123 nuitées, 3 nuitées d'urgence.

Concernant le service social :

Moyenne annuelle des bénéficiaires du RIS :

Année	Nombre de bénéficiaires RIS
2010	1.004
2011	1.060
2012	1.140
2013	1.216
2014	1.312
2015	1.484
2016	1.606
2017	1.826
2018	1.902
2019	1.917
2020	1.902
2021	1.827 (du 01/01 au 31/08)

La moyenne annuelle des bénéficiaires du RIS, pour la période du 01/01 au 30/09/21 est de 1.827.

Les RIS octroyés, à la date du 31 août 2021, se répartissent entre 778 isolés, 521 cohabitants et 410 familles soit un total de 1.709.

En outre, il y a lieu de noter également les différentes aides sociales octroyées. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les secteurs les plus significatifs pour lesquels une demande d'aide a été introduite entre 2012 et le 1er septembre 2021:

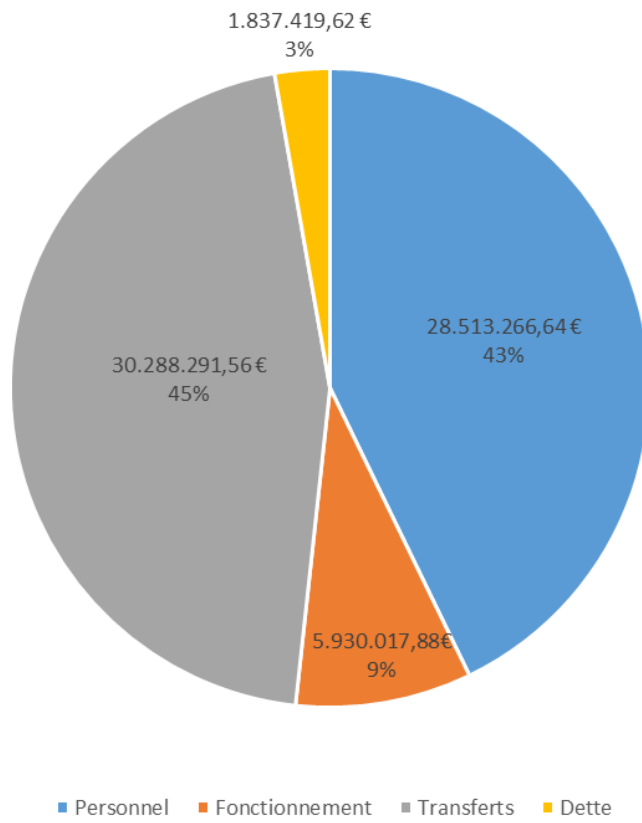
Année	Santé	%	Education	%	Logement	%	TOTAL OCTROI
2012	1.241	18,98 %	738	11,29 %	798	12,21 %	6.536
2013	1.229	18,28 %	812	12,08 %	870	12,94 %	6.723
2014	1.227	19,21 %	843	13,20 %	837	13,11 %	6.386
2015	1.097	18,58 %	831	14,07 %	943	15,97 %	5.905
2016	1.053	16,47 %	832	13,01 %	1.253	19,60 %	6.394
2017	1.129	17,80 %	903	14,24 %	1.280	20,17 %	6.343
2018	1.232	18,03 %	1.043	15,27 %	1.311	19,19 %	6.830
2019	1.118	18,17 %	953	15,48 %	1.101	17,89 %	6.154
2020	954	17,52%	633	11,63%	1.089	20,00 %	5.444
2021	668	15,66 %	219	5,13 %	685	16,06 %	4.266 (au 01/09)

- Santé : cotisations mutuelle - frais médicaux - frais paramédicaux - frais pharmaceutiques
- Éducation : repas scolaires - frais scolaires - projets socioculturels - mesures spécifiques enfants défavorisés
- Logement : frais d'hébergement - loyers autres et CPAS - garantie bancaire - cautions - adresse référence.

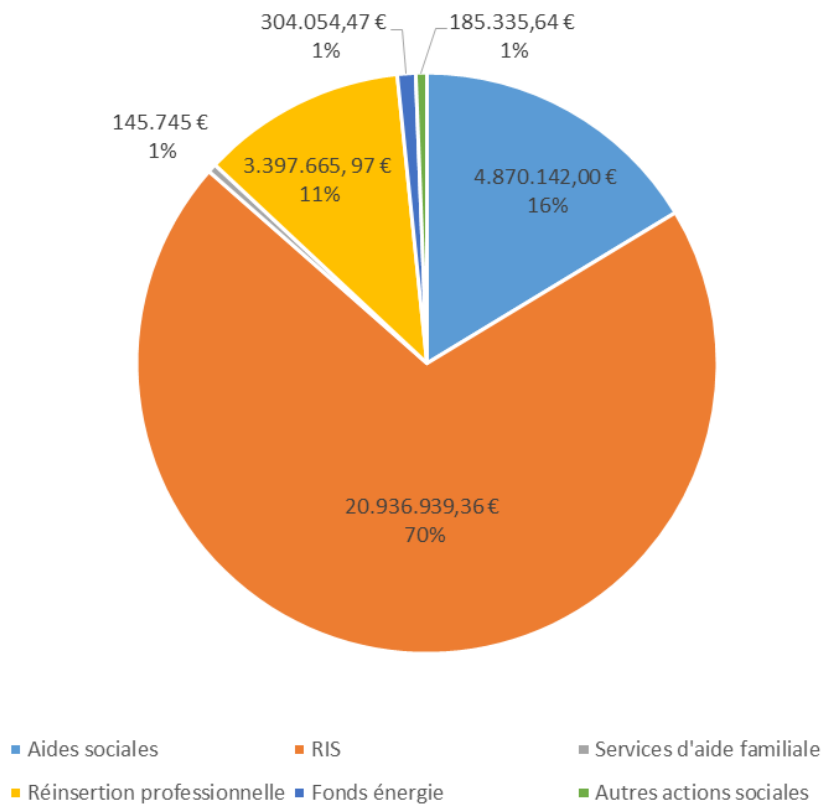
La diminution observée pour l'année 2021 est essentiellement liée à la crise sanitaire. Comme pour la population générale, les usagers du Centre ont retardé leurs soins. En matière d'éducation, les cantines scolaires étaient fermées. Pour les logements, les transactions locatives ont été moins nombreuses. En outre, il y a lieu de considérer que l'année est incomplète (situation au 01/09/21).

D'un point de vue budgétaire, **les dépenses du CPAS s'élevaient à 66.568.995,70€, décomposées comme suit :**

Dépenses du CPAS



Dépenses de transfert



Service de cohésion sociale

Maisons de quartier : lieu d'accueil et d'écoute proposant un espace de construction de la solidarité, d'esprit critique, d'échange, en développant le pouvoir d'agir des citoyens. Trois implantations : Templeuve, Gaurain et la cité du Maroc. Actions : divers projets collectifs ont été menés avec un public enfant, ado et adulte, isolé : soutien scolaire pour les enfants et les ados, ateliers musique, activités culturelles diverses, ateliers sportifs, ateliers graphes, organisation de donnerie, permanences sociales, animations en partenariat (Infor Jeunes, Planning Familial, Maisons de jeunes, Maisons médicales, etc.). L'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » a comme les fois précédentes eu le bénéfice de responsabiliser davantage les jeunes vis-à-vis de leur environnement/de leur communauté ainsi que d'améliorer leur image aux yeux des adultes du village. Les maisons de quartier ont dû fermer leurs portes du 17 mars au 15 mai. Le soutien scolaire pour enfants et ados, et les activités et ateliers pour les moins de 12 ans ont pu être maintenus le reste de l'année. Les activités et ateliers pour les plus de 12 ans ont été fortement impactés par les mesures.

Prévention des violences intrafamiliales : travail de terrain avec les familles confrontées au phénomène de violence intrafamiliale, et présence éducative au sein des lieux de rencontres parents-enfants de Tournai. Actions : orientation des familles vulnérables, création de lien parent-enfant, travail en réseau.

Service de prévention citoyenne

Travail de rue : prévention de l'exclusion sociale à travers les axes du logement, des assuétudes, de la santé mentale. Il propose une orientation pour toute difficulté : juridique, de consommation, relationnelle ou familiale, médicale, alimentaire... Il est également disponible pour un accompagnement vers les services adéquats. Les éducateurs de rue organisent des permanences dans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h.

Prévention de la violence en milieu scolaire : organisation d'animations et d'interventions sur la gestion positive des conflits et le bien vivre ensemble dans les écoles, d'évènements de sensibilisation, ainsi que le pilotage d'un groupe de travail « atelier prévention des violences en milieu scolaire ».

Médiation de proximité : prévention des nuisances sociales et retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Elle offre la possibilité de gérer les conflits de manière volontaire. Par rapport aux autres modes de résolution de conflit (police, justice, autres types d'arbitres), la médiation s'opère sur un mode « gagnant-gagnant », elle évite l'escalade et rend les protagonistes acteurs de la résolution de leur conflit et les responsabilise. La médiation a pour objectif de rétablir la relation entre les personnes, à mieux communiquer et se présente dès lors comme un outil favorisant l'ouverture à l'autre en vue d'un mieux vivre ensemble.

CHIFFRES CLÉS

Service de cohésion sociale :

Maisons de quartier :

- 8 éducateurs

Templeuve :

- Fréquentation moyenne de 21 jeunes par mois et 250 jeunes par an : 8 enfants en soutien scolaire.

Gaurain :

- Fréquentation moyenne de 25 jeunes par mois et 202 jeunes par an : 15 enfants en soutien scolaire.

Cité du Maroc :

- Fréquentation moyenne de 26 jeunes par mois et 170 jeunes par an : 13 enfants en soutien scolaire.

Nombreux projets citoyens avec les habitants du quartier.

Service de prévention citoyenne :**Travail de rue :**

- 3 éducateurs et une assistante sociale;
- 2.774 interventions (travail d'écoute, d'information, de création de lien);
- 1.339 relais vers d'autres institutions;
- 329 accompagnements physiques;
- 332 prises en charge en termes de réduction des risques;
- 397 distributions de matériel;
- 322 personnes rencontrées.

Prévention des violences en milieu scolaire :

- 2 éducateurs;
- Animations de la 1ère à la 6ème primaire dans les écoles communales.

Médiation de proximité :

- 2 médiateurs;
- Nombre de dossiers traités : 125;
- Pour la majorité des dossiers, la nature des conflits rencontrés concerne d'une part les conflits de voisinage, d'autre part les conflits intrafamiliaux;
- Augmentation des médiations collectives au sein de quartiers de l'entité.

Le relais social urbain

Durant 7 ans, le R.S.U.T. a été directement opérateur, dans le cadre du plan grand froid (PGF), d'une structure provisoire d'accueil de nuit. Pour rappel, ce dispositif était mis en œuvre chaque année entre novembre et fin mars.

L'abri de nuit pérenne (25 à 42 lits) a ouvert ses portes à Tournai en 2017 et est géré par l'asbl Auxilis en collaboration avec le RSUT.

L'accueil de jour Braséro a, quant à lui, été repris par le Service de santé mentale du Tournaisis. Au niveau de ses modalités de fonctionnement, Braséro propose un lieu où tous peuvent à la fois se poser, se réchauffer, être écoutés. C'est un lieu convivial, de socialisation qui permet de créer ou de recréer du lien social, un lieu où trouver des informations, se mettre en contact avec des professionnels de différents services.

Abri de nuit :

- statistiques annuelles : durant l'année 2020, 6.998 nuitées (6.204 nuitées hommes, 794 nuitées femmes) pour 164 hommes différents et 25 femmes différentes;
- statistiques PGF 2020-2021 : 3.634 nuitées (dont 542 en novembre 2020, 589 en décembre 2020).

Abri de nuit Supplétif :

- 83 jours d'ouverture;
- 759 nuitées (+ 939 personnes en journée).

Accueil de jour :

- Statistiques annuelles : durant l'année 2020, 280 jours d'ouverture, 4.781 accueils différents, 1.642 repas distribués pour un total de 388 personnes différentes;
- Statistiques PGF 2020-2021: 3.043 accueils différents (526 pour le mois de novembre 2020, 572 pour le mois de décembre 2020) pour 175 hommes différents et 51 femmes différentes.

2. du rapport sur la politique d'insertion socioprofessionnelle (du 01/01 au 30.09.2021) :

Remarque

La crise sanitaire de 2020 a encore eu des répercussions en 2021 sur le travail d'insertion mené avec le public :

- mi-temps télétravail obligatoire jusqu'au 30/08/2021;
- entretiens en présentiel limités durant une grande période;
- reprise du présentiel et des entretiens individuels début septembre 2021.

Nombre de nouvelles demandes reçues

Depuis le début de l'année, nous avons reçu plus de 270 nouvelles demandes de suivis.

Celles-ci émanent principalement des travailleurs sociaux de première ligne mais également des différentes conseillères du Forem dans le cadre du projet commun jeunes.

L'organisation d'une permanence hebdomadaire a été abandonnée afin d'assurer un meilleur accueil au public : convocation individuelle et personnalisée mais aussi pour mieux réguler le nombre de personnes présentes dans le bâtiment (Covid).

Les personnes ont également la possibilité de solliciter par téléphone et ou mail un rendez-vous, ce qui est très peu usité.

Bilan professionnel

Le repositionnement d'un agent du service (psychologue) a permis, depuis plusieurs années, de proposer des bilans professionnels approfondis.

Pour cette année, 79 bilans professionnels ont pu être établis et les orientations sont les suivantes :

Engagés en article 60§7	26	45
En attente d'engagement dans le cadre de l'article 60§7	5	
Emploi autre qu'article 60§7	9	
En formation	1	
Droit au RIS supprimés	3	
Exclus du Ris pour manque de disponibilité	1	
Toujours en recherche d'emploi avec des problématiques cumulées		34
Total		79

Les problématiques identifiées à la recherche d'emploi sont :

Problématique	Explications
Disponibilité/garde d'enfants	Pas de structure de garde pour parent célibataire qui doit travailler le week-end ou horaire pas compatible avec les garderies scolaires
Logement	SDF
Mobilité	Permis de conduire requis dans la demande d'article 60§7 ou difficulté à prendre les transports en commun
Justice	Extrait casier non vierge, requis pour certaines offres
Santé	Problèmes de santé mentale Alcoolisme- toxicomane
Connaissance du français	Exigée pour la bonne compréhension des consignes
Manque d'expérience professionnelle	Perte de confiance en soi, pas le sens des réalités du monde du travail
Savoir-être	Agressivité, hygiène

Module accompagnement vers l'emploi

Comme chaque année, un module d'accompagnement vers l'emploi organisé en partenariat avec un partenaire privé (via un marché public) est proposé à 60 personnes.

Ce module a pour objectif un jobcoaching intensif avec les bénéficiaires.

Table emploi

Un espace sur le site de technicité a été aménagé et permet aux personnes d'obtenir un suivi plus individualisé : mise à disposition de PC, affichage des offres de formation, conseils,

A ce jour, 11 personnes y sont suivies.

Module apprentissage du permis de conduire théorique et Passeportdrive

Cet atelier se déroule dans les nouveaux locaux aménagés à cet effet sur le site de Technicité, quartier Saint-Piat.

S'agissant essentiellement d'un module collectif, l'organisation en a été affectée par la crise sanitaire. A ce jour, 6 personnes ont pu en bénéficier.

Fin d'année dernière, conscient qu'un levier pour trouver un emploi était l'obtention d'un permis, le Gouvernement wallon a lancé un dispositif « passeportdrive » en vue de financer des cours théoriques et/ou pratiques pour un public cible.

29 personnes bénéficiaires du RIS ont obtenu ce financement. L'éducateur du service les suit dans leurs démarches afin de les motiver.

Cette année, l'opération vient d'être réitérée : 27 personnes ont pu être inscrites et sont en attente d'une décision en sachant que malheureusement le budget consacré à cette action est bien moindre que l'an dernier.

Suivi spécifique de personnes de nationalité étrangère

Depuis 2020, une assistante sociale part-time est désignée pour le suivi de ce public.

Jusqu'au 30.09.2021, elle a accompagné 39 personnes dont leur orientation se répartit comme suit :

Contrat article 60§7	3
Suivi toujours en cours	8
Fin de suivi	10
Orientation vers une formation	5
<ul style="list-style-type: none"> • 2 à la Mirewapi • 1 à l'IFAPME • 1 à Femmes Actives • 1 au Forem 	
Orientation vers cours de Français	13
<ul style="list-style-type: none"> • 3 Lire Ecrire • 4 Ciep • 6 Promotion sociale 	

Depuis début 2021, une collaboration avec la promotion sociale permet d'envoyer plus de public en formation. Deux modules de formation mis sur pied :

- un en février où 10 personnes ont été envoyées mais seulement 4 ont suivi les cours;
- un en septembre avec 6 personnes envoyées.

Projet FSE – Forem - Jeunes de moins de 30 ans en stage d’insertion et personnes exclues des allocations de chômage

Ce projet subsidié par le FSE (Fonds Social Européen – Axe 3 Société inclusive et emploi-mesure 3.3) a pour objectif d’accompagner de manière individualisée et en partenariat avec le Forem un public cible.

La programmation couvrait la période 2014-2020 mais une année de transition pour 2021 a été accordée. Une nouvelle programmation 2021-2027 est en cours mais à ce jour, les appels à candidature n’ont pas encore été lancés.

Dans le cadre de ce projet, ont été suivis :

- 203 jeunes;
- 63 personnes exclues des allocations de chômage.

Leur orientation actuelle se répartit comme suit :

Jeunes	
Toujours suivi	115
Fin de suivi	14
Contrat article 60§7	11
Mise à l’emploi autre	19
Droit allocations de chômage/insertion	2
Problèmes de santé	14
En formation/études	13
Déménagement	5
Absentéisme	10
Total	203
Exclus	
Toujours suivi	27
Fin de suivi	0
Contrat article 60§7	3
Mise à l’emploi autre	15
Droit allocations de chômage/insertion	1
Problèmes de santé	9
En formation/études	1
Déménagement	3
Absentéisme	4
Total	63

Mesures de mises à l’emploi

Article 60§7	2020	2021 chiffres arrêtés au 30.09.2021
Au sein du CPAS	90 dont 2 en économie sociale	86
Au sein de la Ville	49	50
Au sein d’un autre CPAS	0	0
Au sein d’une ASBL	22	15
Au sein d’une intercommunale (IDETA)	1	1

Au sein d'un hôpital d'intérêt public	7	5
Au sein d'une initiative reconnue économie sociale	14 dont 2 déjà comptabilisés au CPAS	12
Total	183	169
Article 61		
	2020	2021 chiffres arrêtés au 30.09.2021
Entreprise privée commerciale	0	0
Total	0	0
SINE		
	2020	2021 chiffres arrêtés au 30.09.2021
Contrats conclus dans le cadre du plan SINE (employeurs : Vitale, Vitalemanne, Eko services, Corelap)	8	9
Total	8	9
PTP		
	2020	2021 chiffres arrêtés au 30.09.2021
Contrats conclus dans le cadre du plan de transition professionnelle	4	0
	4	0

Notons que dans le cadre d'un appel à projet du service public de Wallonie pour l'engagement d'article 60§7 supplémentaires au sein de structures d'hébergement pour aînés ou personnes handicapées, le CPAS a obtenu un subside complémentaire. Ce qui a permis de renforcer notamment le personnel d'entretien au sein des maisons de repos et du Home Valère Delcroix. En ce qui concerne, le partenariat avec la Ville, les profils de fonction recherchés se sont élargis. Ainsi sur les 50 personnes actuellement engagées, nous dénombrons :

- 23 ouvriers espaces verts/cimetières;
- 7 agents propreté;
- 1 soudeur;
- 5 Technicien(ne)s de surface;
- 1 informaticien;
- 1 photographe;
- 1 gardien de musée;
- 2 Agents d'accueil;
- 9 Agents administratif;

Suivi après article 60§7

Un module fin de contrat article 60§7, organisé en partenariat avec le Forem, est proposé aux personnes qui terminent leur contrat article 60§7. Avec la crise Covid, l'organisation a dû être revue : le Forem est intervenu lors des visioconférences et les réunions tripartites : agent d'insertion/Forem et travailleur n'ont pu être planifiées, elles devraient reprendre en octobre. A ce jour plus de 40 personnes ont été suivies.

Projets ponctuels

Divers projets ponctuels ont pu être mis sur pied ou sont en cours :

- collaboration avec le Pôle hainuyer qui regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur situées sur le territoire de la province de Hainaut pour la confection de paniers solidaires : mise à disposition d'un article 60§7;
- collaboration avec la Mirewapi dans le cadre de l'accompagnement d'un groupe de personnes d'origine étrangère : explications sur le service social et le service insertion données début septembre 2021;
- collaboration avec l'IFAPME notamment pour les jeunes de moins de 25 ans dans le cadre de la formation en alternance dans les métiers de la construction. Lors d'une séance d'informations qui a lieu le 22.09.2021, 12 personnes ont été envoyées mais seulement 1 personne inscrite à ce jour;
- collaboration dans le cadre du projet YourNature, jobday organisé en octobre 2021 pour des emplois dans le secteur de la restauration, l'hôtellerie et le housekeeping sur le site de YourNature à Péronnes : 7 personnes ciblées;
- collaboration avec le projet Y initié par le CIEP qui veut accrocher les jeunes de moins de 25ans qui ne sont ni en formation, ni à l'emploi, ni à l'école;
- collaboration dans le projet « We Neet You » en vue du recrutement lancé par l'armée belge : séance d'information le 5.10.2021.

4. Synergies entre la Ville et le Centre public d'action sociale. Rapport administratif 2020.

Monsieur le Directeur général **Paul-Valéry SENELLE** expose le point :

"Vous commencez à avoir l'habitude, c'est la troisième année, où on vous présente ce rapport sur les synergies Ville CPAS. Alors un bref rappel. Ce rapport vient de 2 décrets et d'un arrêté du Gouvernement wallon. On a quelques obligations légales donc c'est l'obligation légale pour les directeurs généraux de vous présenter le rapport. Il y a un canevas qui est établi, on vous le présente ici. On doit d'abord le présenter au comité de direction conjoint, ça a été fait le 6 octobre, ensuite on le présente au comité de concertation, ça c'était le 8 octobre, ensuite on vient vous le présenter ce soir. Et après il y aura une approbation définitive dans chacune des instances respectives.

Alors il se présente toujours de la même façon, vous avez le rapport complet dans votre dossier. Il y a un tableau de bord des synergies réalisées en cours et un autre avec des synergies projetées. Sur base de cela, il y a une matrice de coopération qui a été édictée et qu'on doit suivre. Ensuite il y a une grille de synthèse avec un niveau global de rassemblements des services à établir et évidemment un tableau sur les marchés publics qui ont été réalisés. Je ne vais pas tout énumérer dans les tableaux, je vous expliquerai tout à l'heure mais vous avez vraiment toute la synthèse dans le dossier.

Dans ce qui est prévu sur base des décrets de l'arrêté du Gouvernement wallon, il y a 4 services supports qui ont été identifiés dont on doit évaluer les synergies et indiquer celles qui ont été réalisées en cours. Donc c'est la direction des ressources humaines, la direction informatique, la direction des marchés publics et la direction technique maintenance. Et si vous vous souvenez, on avait, nous, débuté déjà des synergies entre la Ville et le CPAS avant ces décrets et on avait déjà travaillé sur des synergies à la direction générale, aux directions financières et comptables, à la planification d'urgence et aux crèches. Donc je reviendrai chaque fois sur ces différents services.

Par rapport à cette année évidemment on a une grande particularité que vous connaissez tous et que vous entendez régulièrement, le Covid est passé par là et c'est peut-être le seul point positif du Covid en tout cas dans ce point-là, si on peut parler de points positifs, c'est que ça a eu un impact significatif sur l'organisation et le fonctionnement des services des 2 administrations. Et donc, on a renforcé les synergies, notamment pour développer la mise en place du télétravail. On a eu une grande contribution de la direction informatique pour la mise à disposition du matériel informatique. On a mis en place des systèmes de rendez-vous des 2 côtés et on a été le relais des communications du CPAS sur les outils digitaux. Voilà, on a travaillé sur les procédures et sur les méthodes de travail.

Alors je ne vais pas passer en revue peut-être toutes les synergies réalisées ou en cours, peut-être en épingler l'une ou l'autre, par exemple dans les ressources humaines, on s'est mis d'accord entre la Ville et le CPAS pour mettre à disposition une cheffe de bureau au service du personnel qui est partie travailler en détachement au CPAS et ce qui permet d'harmoniser les procédures, notamment dans le traitement des dossiers du personnel. Je pense que c'est intéressant pour les deux institutions comme ça on peut échanger les bonnes pratiques. Évidemment, le service informatique, je ne dois pas trop en parler puisque vous avez entendu, ils ont déjà eu énormément de travail par rapport au Covid et tout ce qui a été fait. Néanmoins, il continue à travailler sur la synergie des 2 institutions notamment, il y a une mise en place qui est prévue d'un intranet commun entre la Ville et le CPAS. On va aussi passer un marché fin d'année ou au début de l'année prochaine mais ce sera fin d'année pour mettre en place une nouvelle centrale commune téléphonique Ville et CPAS. Et alors il y a certains développements informatiques qui se font notamment dans les bons de commande qui sont informatisés des 2 côtés. Il y a une nouvelle version qui a été développée. Il y a des formations qui débutent des 2 côtés des institutions. Ça va être opérationnel, la nouvelle version, cette année encore.

Les marchés publics, c'est complètement intégré. On doit encore travailler, c'est plus de l'opérationnel, sur la disposition des bureaux pour qu'il y ait vraiment de très bonnes conditions. Il y a quand même eu cette année aussi l'élaboration d'une convention globale de tous les marchés conjoints entre la Ville et le CPAS qui est quand même intéressante. Alors dans les services de maintenance on continue l'intégration. Donc un des objectifs ici c'est avec des travaux qui sont réalisés au pont de Maire et essayer de voir comment on peut améliorer le travail commun des ouvriers et on a ciblé ici un service qui est le service menuisier où on va bénéficier des machines les plus récentes des 2 institutions et donc on va voir comment on peut au mieux améliorer le cadre de travail de ce service.

Je vous ai parlé des autres services, je vais peut-être juste épingler qu'on travaille toujours, on a toujours une étude en cours sur la faisabilité de la mise en commun des archives qui est vraiment un gros dossier pour les 2 institutions. Je n'ai rien de particulier à dire pour la direction financière et comptable, par contre on continue avec la mise en place de la nouvelle PLANU, de travailler sur cette planification d'urgence et notamment, les 2 institutions doivent travailler ensemble. En tout cas, on doit utiliser les forces de chacun dans le cadre du PIPS (plan d'intervention psychosociale). Donc là on a une collaboration avec le CPAS.

Peut-être dans les synergies projetées évidemment on reviendra aussi, j'aurais dû le dire avant, on reviendra aussi sur le PST puisqu'on est occupé à faire le bilan et ce sera présenté le mois prochain aussi au conseil communal et donc on reparlera évidemment des fiches communes Ville-CPAS, ce sera intégré en tout cas.

Alors dans les synergies projetées on a évidemment la mise en place de la gestion du courrier de manière informatisée puisque les modes de communication se sont vraiment diversifiés, ça vient de partout maintenant et donc on essaye de rationaliser, de diminuer le flux papier et d'avoir une bonne gestion de tous les courriers entrants et donc on est vraiment occupé à gérer ce nouveau flux de courriers, à l'intégrer, et évidemment il sera également intégré au sein du CPAS.

On a identifié aussi dans les méthodes de travail ce qui pourrait aider dans les bonnes pratiques. Vous savez qu'on passe régulièrement au conseil communal, une fois ou deux fois par an, du déclassement de matériel ou de véhicules. Une proposition de la directrice générale du CPAS était qu'on procède de la même manière au CPAS et donc bien évidemment on a embrayé pour collaborer ensemble et on va mettre en place une procédure commune et comme ça cela permettra de faire du déclassement de chaque côté et de mettre ensemble les procédures pour les réaliser au même moment et de la même manière.

Il y a cette fameuse matrice qui est à compléter et donc on doit indiquer les niveaux de rassemblement pour chacune des directions ou divisions et donc on a fait l'exercice cette année pour les 4 directions et divisions imbriquées obligatoire de l'arrêté et des décrets, on arrive à un score de 69%. Voilà, c'est relatif. L'année passée on était à 64% donc on améliore évidemment.

Après, ça va devenir un peu plus compliqué de toujours progresser puisque par exemple à la direction des marchés publics c'est fait totalement. Et les autres, il y aura peut-être une question de locaux, de moyens humains rassemblés, donc ça va devenir un peu plus compliqué. Mais voilà, c'est plutôt un ordre de grandeur et voir où en est l'évolution. On a fait comme les autres années, l'exercice pour les autres services, on avait commencé et là, je ne sais plus à combien on était avant. Je crois qu'on était à 90 sur 200 l'an dernier, 84 en 2019, 90 sur 200 en 2020 et ici on est passé à 106 suivant cette grille.

Alors dans le dossier, on vous a repris aussi l'ensemble des marchés attribués. Donc, que ce soit les marchés uniquement Ville sur 2 années, les marchés CPAS et les marchés ensemble et en plus on a repris une liste de marchés qu'on pourrait réaliser conjointement. Évidemment, ça se fait beaucoup plus facilement maintenant puisque les services ont été intégrés cette année. On a toujours cette volonté évidemment de travailler de plus en plus la main dans la main et dans le cas des marchés publics, c'est quand même une augmentation de l'efficacité, de l'efficience des services.

Alors je terminerai en remerciant bien évidemment les services qui ont travaillé sur ce dossier et remercier la directrice générale du CPAS avec qui l'entente est plus que parfaite. Merci à vous."

Monsieur le Bourgmestre **Paul-Olivier DELANNOIS** :

"Très bien merci beaucoup. Un petit effort pour qu'on passe de 69 à 70 parce que c'est quand même toujours mieux d'avoir une petite distinction qu'une grosse satisfaction."

Monsieur le Directeur général **Paul-Valéry SENELLE** :

"J'essaierai Monsieur le Bourgmestre."

Monsieur le Conseiller communal ECOLO, **Xavier DECALUWE**, s'exprime en ces termes :

"Une remarque et une question. D'abord on ne peut que se réjouir que les synergies vont bon train. J'étais déjà intervenu là-dessus lors d'un précédent conseil communal, je vois que ça avance très bien donc bravo et continuez sur cette voie-là. Alors j'ai une question plutôt à Madame la Présidente et c'est probablement une question idiote parce que je dis moi-même qu'il n'y a probablement pas moyen d'y répondre. Mais on sait quand même que l'accessibilité du CPAS avec le Covid a été limitée. Je veux dire les visites à domicile, je crois qu'elles ont été pratiquement réduites à zéro, rendez-vous physique de plus en plus difficile, ça se faisait par téléphone. Est-ce que les résultats que vous avez présentés tout à l'heure, est-ce qu'on peut considérer qu'ils sont sous-évalués ? Est-ce qu'on peut éventuellement estimer ça ? Et question subsidiaire, est-ce qu'on peut s'attendre à un boom maintenant que les services du CPAS reprennent, je veux dire, entre guillemets ?"

Madame la Présidente du CPAS, **Laetitia LIENARD**, répond en ces termes :

"Est-ce qu'on peut l'évaluer ? On essaye de l'évaluer, mais actuellement, les logiciels informatiques ne nous permettent pas d'y aller hyper finement, ça va changer puisqu'au mois de janvier, notre nouveau logiciel social sera intégré. D'ailleurs, les agents sont en formation depuis le mois de septembre jusqu'au mois de décembre et à partir de janvier, on va travailler avec un nouveau logiciel informatique ce qui va permettre de pouvoir affiner les statistiques. Maintenant, est-ce qu'il va y avoir un rebond ? On s'était dit, on attend 2022 on s'attend à un rebond en 2022. Alors pour pouvoir faire face à ce rebond, l'idéal, ce serait que l'enveloppe Covid puisse encore être utilisée en 2022 et ne s'arrête pas au 31 décembre 2021. Est-ce qu'on peut le quantifier à ce stade ? Non. Par contre est-ce qu'on peut limiter la casse ? On va faire tout ce qu'on peut pour pouvoir limiter la casse par la remise à l'emploi et par l'insertion socioprofessionnelle. Après à quoi s'attendre ? Je ne sais malheureusement pas t'en dire plus à ce stade, mais j'espère que dans les années à venir on pourra avoir des chiffres un peu plus précis que ce que nous avons actuellement. A priori le logiciel qui va être installé est un logiciel qui a été implémenté à Charleroi il y a une dizaine d'années, qui a fait ses maladies de jeunesse, qui a été également amélioré de par l'installation dans d'autres CPAS de Wallonie donc j'ose espérer qu'on aura des statistiques beaucoup plus fines."

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

Vu la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, et plus particulièrement son article 26 bis, modifié par le décret du 19 juillet 2018;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L1122-11, modifié par le décret du 19 juillet 2018;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la déclaration de politique communale approuvée par le conseil communal le 17 décembre 2018;

Vu le programme stratégique transversal adopté par le collège communal le 13 septembre 2019;

Vu la déclaration de politique sociale approuvée le 4 mars 2019 par le conseil de l'action sociale;

Vu le programme stratégique transversal adopté par le conseil de l'action sociale le 2 octobre 2019;

Considérant que le rapport annuel 2020 sur les synergies a été soumis aux comités de direction des deux institutions réunis conjointement le 6 octobre 2021, conformément aux décrets du 19 juillet 2018;

Considérant que le rapport annuel sur les synergies a été soumis au comité de concertation visé par l'article 26,§2 de la loi organique des centres publics d'action sociale et en exécution des décrets du 19 juillet 2018, lequel a été convoqué le 8 octobre 2021; que ledit comité n'a pas usé de sa faculté de modification du rapport;

Considérant que le rapport annuel sur les synergies doit ensuite être présenté et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées; le rapport devra ensuite être adopté par chacun des conseils;

Vu l'avis Positif du Directeur financier du 12/10/2021 rendu conformément à l'article L1124-40, §1er, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

PREND CONNAISSANCE

du rapport annuel 2020 sur les synergies entre la Ville et le Centre public d'action sociale dont les termes suivent :

I. Contexte

La commune et le CPAS partagent le même territoire d'action, œuvrent pour la même population et consacrent ensemble les ressources disponibles pour répondre aux besoins des mêmes citoyens.

Les synergies entre la Ville et le CPAS ne sont pas neuves à Tournai. La politique en la matière a été poursuivie et accélérée lors de la précédente législature. Les administrations et les responsables de la majorité ont travaillé de concert afin de construire un plan d'action répondant à la fois à la volonté politique exprimée et à la faisabilité administrative des mesures envisagées.

Dans l'objectif de gérer au mieux les ressources des deux administrations et, corollairement, de réaliser des économies d'échelle, les synergies concernaient :

- Les services de support :
Direction générale, Direction des ressources humaines, Service interne de prévention et de protection, Direction financière et comptable, Direction juridique, Direction des marchés publics, Direction des systèmes de l'information et des télécommunications
- Les services verticaux :
Les crèches, les services patrimoines, le service d'aide à l'intégration sociale, les services des travaux.

Ces ambitions ont été reprises dans la déclaration de politique communale et dans la déclaration de politique sociale adoptées par les conseils respectifs, pour ensuite être déclinées dans le programme stratégique transversal de chaque institution.

La mise en place de synergies n'est pas une finalité, c'est un moyen qui doit servir la stratégie globale de l'activité locale. C'est la raison pour laquelle les synergies s'inscrivent pleinement dans le programme stratégique transversal.

A Tournai, si la Ville et le CPAS ont décidé de développer leur PST propre, les deux institutions ont fait le choix d'inscrire un projet commun décliné en 13 actions. Le pilotage de celles-ci relève soit d'une institution, soit de l'autre, soit des deux. L'objectif global de ces synergies consiste à coopérer/se coordonner pour dégager des actions in fine en faveur du bien-être collectif.

Un bilan des synergies réalisées et une programmation de celles projetées doit être annuellement établi, conformément aux deux décrets du 19 juillet 2018 venus encadrer cette démarche.

II. Cadre légal et portée

Le CPAS et la commune sont étroitement liés sur le territoire communal. Nombre de dispositifs de la loi organique et du code de la démocratie locale et de la décentralisation instituent ce lien fonctionnel.

Deux décrets ont été promulgués en 2018 en vue de renforcer ce cadre juridique. Il s'agit du :

- décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation
- décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale.

Ils ont pour ambition de contribuer à l'implémentation d'une gouvernance locale centrée sur l'action où les acteurs mutualisent au mieux leurs ressources pour accroître et améliorer le service au public.

On soulignera que les décrets définissent notamment une synergie comme suit :

« une synergie entre la commune et le CPAS est une volonté commune et partagée de gérer et réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun ... ».

Ces décrets instituent l'obligation pour les directeurs généraux des communes et des CPAS, d'établir annuellement et conjointement un rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer.

Le canevas de ce rapport a été fixé par le Gouvernement wallon par un Arrêté du 28 mars 2019.

Le rapport annuel dont question doit être soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du CPAS réunis conjointement, puis présenté au comité de concertation qui dispose de la faculté de le modifier, avant d'être débattu lors de la réunion annuelle du conseil conjoint.

III. Rapport annuel

Conformément au canevas arrêté par le Gouvernement wallon, le rapport annuel sur les synergies doit comprendre au moins les grilles et tableaux suivants :

- un tableau de bord des synergies réalisées et en cours
- un tableau de programmation annuelle des synergies projetées
- pour chaque type de service support, une matrice de coopération
- une grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support
- un tableau des marchés publics.

Les décrets du 19 juillet 2018 déterminent les services de support comme suit :

« ce sont les services qui regroupent l'ensemble des prestations internes qui contribuent indirectement à la mission première de l'administration publique et qui sont nécessaires à la réalisation des missions et objectifs. Ils sont constitués principalement des services achats, ressources humaines, maintenance et informatique ».

Le présent rapport vise :

- les synergies des services de support au regard des décrets et de l'arrêté du gouvernement précités
- les synergies initiées dans d'autres secteurs des deux administrations.

Il faut noter que l'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et que celle-ci a eu un impact significatif sur l'organisation et le fonctionnement des deux administrations. Les synergies ont été renforcées durant cette période afin d'harmoniser les procédures et méthodes de travail (mise en place du télétravail et contribution forte de la direction informatique pour la mise à disposition de matériel informatique, mise en place du système de rendez-vous, relai des communications du CPAS sur les outils digitaux, etc.).

Le présent rapport a été présenté aux comités de direction de la Ville et du CPAS réunis conjointement le 6 octobre 2021. Il a ensuite été soumis au comité de concertation convoqué le 8 octobre 2021, lequel n'a pas de la faculté de le modifier.

1. Synergies réalisées et en cours

Pour chaque synergie, il s'agit d'identifier :

- l'objectif principal : satisfaction du citoyen, performance administrative ou moyens;
- le mode opératoire de mise en œuvre: coopératif (deux administrations organisent ensemble la réalisation de prestations de support pour l'ensemble) ou délégatif (une administration opère des prestations de support pour l'autre. Celle-ci devient cliente de la première);
- l'administration pilote;
- le responsable administratif;
- les résultats.

Une distinction est établie selon qu'il s'agit des services supports tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'article 5 de l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019, et les autres services.

1.1 Les services de support tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019

Direction des ressources humaines

Synergies réalisées et Synergies en cours							
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Recrutement d'une directrice des ressources humaines	Harmoniser les processus de gestion des ressources humaines = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville	Directeur général	Le recrutement a été réalisé et la directrice des ressources humaines désignée en janvier 2017.		
Etablissement d'un organigramme « reflet »		Coopératif	CPAS	Directeur général	L'organigramme de l'administration communale a été actualisé et validé par le collège communal du 24 juin 2021. Le CPAS a adopté un organigramme le 24 mars 2017, permettant ainsi d'identifier les synergies possibles.		
Organisation d'examens et participation à des comités de sélection		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	La ville et le CPAS organisent des examens communs en vue d'établir des réserves de recrutement, de nominations. La directrice des ressources humaines ou des responsables de département participent à des comités de sélection organisés par l'autre institution.		
Renforcement de l'action commune du service social au personnel		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	Dans le cadre du plan d'urgence, volet PIPS (plan d'intervention psychosociale), le coordinateur a été désigné par le collège communal. L'adjoint devra être désigné par le conseil de l'action sociale. Ils travailleront en collaboration sur la mise en place du PIPS. Dans le cadre de l'aide directe aux membres du personnel, le service social de chaque institution assure : <ul style="list-style-type: none"> • un support psychosocial au personnel • une aide dans le cadre de la gestion financière personnelle 		

Organisation conjointe d'avantages et d'évènements à destination du personnel Ville et CPAS		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	Un travail collaboratif a été mis en place en vue de développer les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Journée d'accueil pour les agents récemment engagés et formation à l'accueil (une fois par an) • Avantages pour le personnel (réductions, ...) • Cérémonie des vœux • Décorations et distinctions honorifiques • Fête de Saint Nicolas • Barbecue du mois de juin
Mise à disposition par le CPAS d'articles 60	Favoriser un processus d'insertion socio-professionnelle dans les deux institutions = Performance administrative Moyens Satisfaction du citoyen	Coopératif	CPAS	Directeur général DRH	Une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et le centre public d'action sociale (C.P.A.S.) visant à organiser la mise à disposition d'agents article 60, § 7, par le Centre public d'action sociale (CPAS), au bénéfice de la Ville. Ces mises à dispositions concernent toutes les divisions et directions, tant au niveau des métiers ouvriers qu'administratifs. Toute mise à disposition est précédée d'un entretien de sélection en vue d'analyser l'adéquation des compétences au poste proposé.
Synergies en cours					
Utilisation d'outils informatiques similaires	Harmoniser les processus de gestion des ressources	Coopératif	Ville	Directeur général DRH	Depuis 2016, un logiciel identique est utilisé pour la gestion de la paie. La Ville utilise le programme E_rh pour la gestion du temps de travail, le CPAS le programme GET : une harmonisation serait souhaitable.
Mise en place d'une gestion administrative du personnel commune	humaines = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	Des échanges en termes de pratiques et d'interprétations juridiques sont effectifs mais pourraient être développés davantage. Cette évolution est renforcée par la mise à disposition d'un agent Ville au CPAS, en responsabilité de la DRH du CPAS. Validation des projets de décisions Bureau permanent et du Conseil de l'action sociale par la DRH Ville/CPAS permettant d'évoluer vers des pratiques communes.
Mise en place d'une gestion des ressources humaines commune		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	Développement de nouvelles politiques RH : recrutements, formations, évaluations. Echanges de recherches, de bons procédés et de supports administratifs. Chaque entité reste cependant à l'initiative de ses actions. La mise en place d'une cellule formation et recrutement pourrait être constituée à destination des deux institutions, mais nécessite davantage de personnel.
Harmonisation des statuts du personnel et règlement de travail dans le respect des spécificités de chaque institution		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	Une révision des statuts et règlement de travail communs est en cours. Cela sous-entend également des échanges préalables sur les procédures, les pratiques, les coutumes, ... de chaque institution. Le travail est à ce stade actuellement.

Constitution par secteur d'une pyramide des âges en vue de constituer des réserves de recrutement communes dans le respect des spécificités de chaque institution		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	Les statistiques de chaque institution devraient être développées davantage en vue d'obtenir une vue à long terme et anticiper certaines évolutions (compétences, juridiques, pensions...) La constitution de réserves communes de nomination est effective et est poursuivie, pour tous les grades, à tour de rôle. La démarche est initiée en ce qui concerne les recrutements et réserves contractuelles mais doit encore être approfondie en termes de procédures.
Mettre à disposition, à temps plein, une cheffe de bureau administratif auprès du service du personnel du centre public d'action sociale (CPAS), en qualité de cheffe de division faisant fonction (depuis le 9/11/2020)	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Le fonctionnement du service du personnel est amélioré et des procédures de travail à l'instar de ce qui se pratique à la direction des ressources humaines de l'Administration communale, sont mises en place.
Organisation de comités de négociations/concertation	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Avancer sur les sujets communs ainsi que sur des réflexions stratégiques, de commun accord

Direction informatique

Synergies réalisées et Synergies en cours

Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Acquisition du logiciel Bambino pour la crèche du CPAS		Coopératif	CPAS	Directeur général Responsable direction informatique	L'outil a été acquis et est opérationnel. Il est actuellement connecté au logiciel PEGASE pour la facturation.		
Acquisition/location de l'application ONYX par le CPAS	Mise en place d'une infrastructure informatique commune	Coopératif	CPAS	Directeur général Responsable direction informatique	L'outil est acquis et opérationnel. BAMBINO devra être connecté à ONYX.		
Acquisition de l'application IMIO de suivi décisions	=	Coopératif	CPAS	Directeur général Responsable direction informatique	L'outil a été acquis et est opérationnel (cf. direction générale).		
Acquisition d'une application de gestion du service social	Performance administrative Moyens	Coopératif	CPAS	Directeur général Responsable direction informatique	L'outil est acquis en mutualisation avec le CPAS de Charleroi (CPAS développeur du logiciel SOCIABILI) et d'autres CPAS. La mise en production est prévue en janvier 2022.		
Acquisition d'applications de suivi des chantiers/dépannage		Coopératif	CPAS	Directeur général Responsable direction informatique	L'outil ATAL a été mutualisé avec l'outil Ville.		
Mise en place d'un numéro unique (5000) pour les agents du CPAS redirigé vers le numéro 5000 de la Ville et accès à l'interface GLPI (outil de ticketing)	Mise en place d'un helpdesk commun = Performance administrative	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	Le numéro unique est en place et l'accès au ticketing (GLPI) est opérationnel pour les deux institutions.		
Formation des agents Ville sur les applications CPAS	Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux Responsable de la direction informatique	La formation des agents a eu lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service.		
Service helpdesk commun opérationnel		Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	Cf. mise en place d'un numéro unique.		
Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel	Localisation du service commun au Pont de Maire	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	Les aménagements ont été réalisés : - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur bureau respectif		
Commande du mobilier nécessaire à l'accueil des agents du CPAS	=	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique			
Aménagement de l'espace bureau	Performance administrative	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique			

Déménagement des agents du CPAS vers le Pont de Maire	Moyens	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	
Engagement d'1 personne supplémentaire (engagement complémentaire en 2020)		Coopératif	Ville	Directeur général DRH	Le recrutement a été réalisé et l'agent est entré en service en mai 2018.
Engagement de 2 personnes supplémentaires		Coopératif	Ville	Directeur général DRH	Le recrutement a été réalisé et les agents sont entrés en service durant le 1er semestre 2020.
Réception du matériel actif	Localisation du data center commun au	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	Le nouveau local serveur est opérationnel dans les locaux du CPAS boulevard Lalaing.
Placement du matériel actif et tests de connectivité	CPAS = Performance administrative	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	
Déménagement des serveurs	Moyens		Ville	Directeur général Responsable direction informatique	
Envoi de l'inventaire "petit matériel" au service MAPU du CPAS pour alignement	Gestion centralisée du petit matériel (magasin commun)	Coopératif	CPAS	Directeur général Responsable direction informatique	Un marché conjoint a été passé en 2020.
Définition des procédures de commande des fournitures (cf. fonctionnement des services financiers des 2 institutions)	Gestion centralisée du petit matériel (magasin commun) =	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	Les procédures ont été redéfinies et sont opérationnelles.
Lancement des marchés conjoints	Performance administrative	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	Les besoins seront ré-estimés par rapport aux centrales de marchés auxquelles la Ville et le CPAS ont adhéré dernièrement.
Centralisation du magasin de consommable/petit matériel au Pont de Maire	Moyens	Coopératif	Ville	Directeur général Responsable direction informatique	La centralisation est opérationnelle.
Acquisition et développement d'un logiciel PST commun	Harmoniser la gestion = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux Responsable direction informatique	L'outil est acquis et est opérationnel.
Implémentation de l'outil de gestion des bons de commande	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux/financiers Responsable direction informatique Responsable marchés publics	L'outil est acquis et est opérationnel.
Synergies en cours					
Migration des applications des maisons de repos sur infrastructure commune (au terme du contrat de maintenance des serveurs actuels)	Mise en place d'une infrastructure informatique commune =	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux Responsable direction informatique	La garantie des serveurs des maisons de repos a été prolongée. La migration est prévue après l'installation de la nouvelle infrastructure prévue en 2022.
Analyse de la compatibilité des applications du CPAS avec l'infrastructure commune virtualisée, estimation du budget nécessaire et phasage de la migration	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux Responsable direction informatique	L'analyse est réalisée. Les investissements ont été chiffrés. Ceux-ci seront proposés en 2022 et 2023.

Acquisition d'applications de: - gestion des locations - gestion électronique du courrier		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux Responsable direction informatique	Concernant les locations, un développement a été réalisé pour la gestion des demandes. Une solution pour le suivi sera étudiée en 2022 (ATAL ?). Concernant la gestion du courrier, un marché de consultation a été lancé fin 2019. L'implémentation de la solution a été terminée en 2021. L'extension au CPAS sera étudiée en 2022.
Mise en place d'un intranet commun Ville-CPAS	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville	Responsables direction informatique, DRH et communication	Le nouvel Intranet est en cours de développement en parallèle d'un nouveau site Internet
Développement d'un nouveau site pour le CPAS sur le même outil que celui de la Ville	Performance administrative Moyens Satisfaction du citoyen	Coopératif	Ville	Directeurs généraux Communication	Le nouveau site Internet est en cours de développement pour la Ville, incluant un site dédié au CPAS.
Analyse de la téléphonie en vue de mettre en place une centrale commune Ville-CPAS	Harmoniser la gestion = Performance administrative Moyens Satisfaction du citoyen	Coopératif	Ville-CPAS	Responsables direction informatique	La Ville va passer un marché fin 2021 pour le remplacement de sa centrale actuelle. Le cahier des charges a été rédigé avec l'objectif d'une centrale commune. La mise en service aura lieu en 2022. L'infrastructure sera ensuite mutualisée afin de rationaliser les coûts (d'investissement et opérationnels). La centrale commune est prévue pour 2023. (cf. synergie projetée)
Sécurisation des locaux informatiques (Ville et CPAS)	Sécurité informatique	Coopératif	Ville-CPAS	Responsables direction informatique et Bureau étude bâtiments	Un budget est sollicité en 2022 pour la sécurisation de tous les locaux abritant de l'équipement informatique : contrôle d'accès, détection/extinction incendie, climatisation...
Passage une nouvelle version de l'outil E_bons de commande en concertation avec la direction marchés publics	Harmoniser la gestion = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Responsables direction informatique et marchés publics	Outre la formation interne (dernier trimestre 2021), les procédures seront harmonisées et opérationnelles en 2022.

Direction des Marchés publics

Synergies réalisées et Synergies en cours

Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Examen des convergences	Mise en place d'un processus commun de gestion des marchés publics	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux			
Rapprochement des services marchés publics des deux institutions	= Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville	Directeur général Chef de division ff de la direction		Des contacts ont été entrepris entre les deux institutions pour envisager les convergences et les rapprochements dans ce secteur	
Conception du plateau de travail (ville)	Permettre d'accueillir les 3 collègues du CPAS = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville	Chef de division ff de la direction Bureau d'études Bâtiment		Réalisation du projet par l'architecte d'intérieur de la ville.	
Mise à disposition de PC et téléphones	Disposer d'un matériel commun = Moyens	Coopératif	Ville	Chef de division ff de la direction DSITC		Réalisation par la Direction informatique.	
Transfert physique le 15 septembre 2020 des 3 collègues	Localisation sur un même site des équipes = Performance administrative Moyens			Chef de division ff de la direction		Les services sont localisés sur un même site. Un responsable dirige les deux équipes. Les processus de gestion (méthode, procédures, outils) sont harmonisés	

Accès à e_Délib (Ville et CPAS)	Permettre l'accès aux décisions des organes de gestion = Performance administrative Moyens	Coopération	Ville - CPAS	Chef de division ff de la direction DG (s)	L'accès est opérationnel.
Harmonisation des procédures	Disposer d'une procédure d'achat ordinaire et extraordinaire unique entre les deux institutions = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Chef de division ff de la direction	Des contacts ont été entrepris entre les deux institutions pour cette harmonisation des procédures.
Fusion du logiciel 3P	Permettre à l'ensemble de la direction d'avoir accès à l'ensemble des marchés Ville et CPAS = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville - CPAS	Chef de division ff de la direction	Coopération entre la DSITC et l'opérateur informatique 3P.
Elaboration d'une convention globale de tous les marchés conjoints	Réaliser des économies d'échelle et rationaliser les procédures = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux Chef de division ff de la direction	La convention a été soumise aux organes de décision (voyez en annexe)
Synergies en cours					
Finalisation de la conception du plateau de travail (ville)	Permettre d'accueillir les 3 collègues du CPAS = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville	Chef de division ff de la direction Bureau d'études Bâtiment	Marché ameublement à réaliser 2021, les crédits sont inscrits au service extraordinaire.

Division technique – Maintenance

Synergies réalisées et Synergies en cours

Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Partage de l'atelier mécanique	Mise en convergence progressive des services techniques des deux institutions = Performance administrative Moyens	Coopératif Et Déléгатif	Ville	Directeur général DRH Responsable de la division technique-maintenance	Une convention de mise à disposition a été conclue entre le CPAS et la Ville. Un agent du CPAS a été détaché à l'atelier mécanique de la Ville. Le parc automobile du CPAS est aujourd'hui entretenu par ce même atelier.		
Mise en commun du magasin	Optimaliser et rationaliser la gestion des stocks = Performance administrative Moyens	Coopératif Et Déléгатif	Ville	Directeur général DRH Responsable de la division technique-maintenance	Deux agents du CPAS ont intégré le magasin situé au Pont de Maire et participent à la gestion informatisée via l'outil ATAL.		
Synergies en cours							
Examen des convergences possibles	Mise en convergence progressive des services techniques des deux institutions = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeur général DRH Responsable de la division technique-maintenance		Des contacts sont entrepris entre les deux institutions pour envisager les convergences et les rapprochements pour le secteur ouvrier.	

Transfert de matériel de la menuiserie du CPAS au sein des ateliers du Pont de Maire	Optimaliser et rationaliser la gestion = Performance administrative Moyens	Coopératif Et Déléгатif	Ville	Directeur général DRH Responsable de la division technique-maintenance	Rationaliser et optimaliser le fonctionnement.
--	--	-------------------------	-------	--	--

1.2. Les autres services

Direction générale

Synergies réalisées et Synergies en cours

Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Affiliation du CPAS à l'intercommunale IMIO	Harmoniser la gestion des processus de décision	Coopératif	CPAS	Directeur général	L'affiliation du CPAS a été décidée par le conseil de l'action sociale. La mise en œuvre a été initiée en janvier 2018.		
Approbation de la convention-cadre de services avec l'intercommunale IMIO	= Performance administrative	Coopératif	CPAS	Directeur général			
Utilisation d'outils informatiques similaires pour harmoniser les méthodes de travail (e-collège et e-conseil)		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Des contacts réguliers se poursuivent entre les directions générales des deux institutions.		
Intégration d'un objectif commun dans le programme stratégique transversal (PST)	Améliorer la transversalité entre les deux institutions dans le développement stratégique = Performance administrative Moyens Satisfac-tion du citoyen	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Suite au comité de concertation, une volonté s'est dégagée de développer un projet commun de synergies lequel est concrétisé dans le PST de chaque institution. Le suivi du projet est réalisé et l'évaluation sera présentée dans le cadre du bilan à mi- législature.		
Amplifier la collaboration du CPAS avec le service reprographie de la Ville pour l'impression de documents	Harmoniser la logistique administrative = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Le CPAS sollicite régulièrement le service reprographie de la Ville, notamment pour les budgets, comptes, modifications budgétaires, ... Les demandes sont introduites via la procédure dématérialisée.		
Organisation d'un service commun d'archives avec mise à disposition d'un agent de la Ville au CPAS		Coopératif Et Déléгатif	CPAS	Directeurs généraux	La Ville a engagé un archiviste et l'a mis à disposition du CPAS en 2018. Les deux institutions travaillent à la gestion commune de leurs archives (centralisation, gestion, ...).		
Création d'un service commun de sécurité de l'information et engagement d'un DPO commun	Mettre en place une politique commune en matière de sécurité de l'information = Performance administrative Moyens Satisfac-tion du citoyen	Coopératif Et Déléгатif	Ville-CPAS	Directeur général ff	La Ville a engagé un DPO en janvier 2018 qui travaille de concert avec les deux directions générales. Elle est par ailleurs chargée par les deux instances d'assurer la mission de sécurité de l'information.		
Organisation d'événements communs pour le personnel (Saint-Nicolas, Vœux)	Rapprochement lors d'événements RH et rationalisation des coûts = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Depuis 2017, les deux institutions organisent conjointement des événements pour leur personnel (Saint-Nicolas, Vœux, Relais pour la vie, Petits déjeuners dans le cadre de la semaine du commerce équitable,...).		

Mise en place d'un comité de sécurité commun (RGDP)	Mettre en place une politique commune en matière de sécurité de l'information = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Un comité de sécurité conjoint été créé en vue de se conformer aux directives en matière de sécurité de l'information
Synergies en cours					
Désignation d'un DPO adjoint au sein du CPAS	Performance administrative	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Mise en conformité auprès de la Banque carrefour compte tenu du passage à 1/5ème temps de la DPO mise à disposition du CPAS (devenue coordinatrice du PST à l'administration communale).
Mise en place d'un service courrier commun	Harmoniser la logistique administrative = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	La ville a débuté l'implémentation d'un nouvel outil de gestion du courrier visant la dématérialisation complète du processus. L'expérience bénéficiera au CPAS qui envisagera l'acquisition du même outil.
Mise en place d'un site internet conjoint	Harmonisation des outils de communication = Performance administrative Moyens Satisfaction du citoyen	Coopératif	Ville	Directeur général	La ville a passé un nouveau marché dans le cadre duquel le CPAS est intégré, y compris pour le développement d'un intranet commun aux deux administrations. La ville relaye déjà les communications du CPAS sur ses outils digitaux.
Mise en place d'une collaboration dans le suivi du PST	Harmonisation de la méthode de travail = Performance administrative	Coopératif	Ville-CPAS	Directeur général Coordinateur PST	Des contacts réguliers ont lieu entre les deux institutions pour harmoniser la méthode de travail et les outils
Etude de la faisabilité de la mise en commun des archives	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville	Directeur général Bureau d'études bâtiments	L'étude est en cours de finalisation et permettra d'établir un plan d'actions.

Direction financière et comptable

Synergies réalisées et Synergies en cours							
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Constitution des budgets et MB en commun (Ville/CPAS)	Harmoniser l'élaboration et la présentation des budgets et comptes = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	Une concertation régulière est organisée pour harmoniser les méthodes de travail et le calendrier		
Harmonisation des calendriers (Ville/CPAS)		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers			
Présentation identique des budgets et comptes	Satisfaction du citoyen	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers			
Outils de gestion des marchés publics via un logiciel = Ville	Harmoniser les outils informatiques = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	L'outil est opérationnel à la direction MAPU et consultable par la direction financière et comptable		
Outils de gestion des dépenses (E_finances) = CPAS		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	L'outil a été déployé au sein du CPAS et est opérationnel. Les agents ont été formés.		
Outils de gestion de la facturation (ONYX) = CPAS		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	L'outil est en cours d'acquisition et d'implémentation		
Remplacement des deux directeurs financiers par une même personne en cas d'absence (Ville/CPAS)	Mettre en commun le personnel = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	Un chef de division ff de la Ville est désigné pour remplacer les directeurs financiers des deux institutions en période de congé. Une convention de mise à disposition temporaire est systématiquement conclue pour les remplacements au CPAS.		
Harmonisation de la mise en place des provisions de trésorerie (Ville/CPAS)		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	Les directeurs financiers se concertent pour une gestion efficace.		

Vérification des délibérations relatives aux conventions de trésorerie, ouvertures et fermetures de comptes, caisses pour menues dépenses, fondations, dons, legs, ... (Ville/CPAS)		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	Les directeurs financiers se concertent pour harmoniser les méthodes de travail.
Vérification des comptes de régularisation classe 48-49 et 56000 (Ville/CPAS)		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	Des contacts se poursuivent entre les directeurs financiers en vue de la mise en œuvre de la méthode de vérification.
Harmonisation des procédures de fonctionnement des directions financières et comptables (Ville/CPAS)		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs financiers	Des contacts se poursuivent entre les directeurs financiers en vue de l'harmonisation des procédures.
Synergies en cours					
Implantation des deux directions sur un même site	Mettre en commun le personnel = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux Directeurs financiers	La réflexion est poursuivie par les deux directions financières et comptables.

Service Planification d'urgence

Synergies réalisées et Synergies en cours

Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Mise à disposition par le CPAS d'un travailleur social dans le cadre du PIPS	Mettre en place un processus global et intégré dans le cadre du PIPS = Performance administrative Moyens	Déléгатif	CPAS	Directeur général	Le coordinateur, agent Ville et l'adjoint, agent CPAS, travaillent en collaboration sur la mise en place du PIPS. Cf. DRH		
Synergies en cours							
Néant							

Crèches

Synergies réalisées et Synergies en cours

Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Néant							
Synergies en cours							
Uniformisation de l'organisation du travail	Mettre en place une structure de gestion unique = Performance administrative Moyens Satisfaction du citoyen	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Des contacts réguliers se poursuivent entre les deux institutions		

2. Programmation annuelle des synergies projetées

Il s'agit pour chaque synergie projetée, d'identifier :

- l'objectif principal : satisfaction du citoyen, performance administrative ou moyens ;
- le mode opératoire de mise en œuvre: coopératif (deux administrations organisent ensemble la réalisation de prestations de support pour l'ensemble) ou délégitif (une administration opère des prestations de support pour l'autre. Celle-ci devient cliente de la première) ;
- l'administration pilote ;
- le responsable administratif ;
- les moyens dégagés ;
- le résultat attendu ;
- le délai.

Une distinction est établie selon qu'il s'agit des services de support tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'article 5 de l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019, et les autres services.

Les synergies reprises dans le tableau ci-après sont, pour partie, celles figurant dans le projet commun inscrit dans le PST de la Ville et celui du CPAS pour la législature 2018-2024. Elles sont encore reprises lorsqu'elles sont encore au stade de « projetées » (voyez cf. PST).

D'autres pistes de synergies ont été/sont recherchées dans le but d'investir dans le rapprochement des deux institutions.

Synergies projetées							
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Moyens humains, financiers, logistique <u>dégagés</u>	Résultat attendu	Délai
I. Services supports							
Direction des ressources humaines							
Elaborer une convention en vue de définir les contours de la synergie	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville - CPAS	Directeurs généraux DRH	Humain Financier	La convention sera soumise aux organes de décision.	2022
Direction informatique							
Analyser la téléphonie en vue de mettre en place une centrale commune Ville-CPAS	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Responsable direction informatique	Logistique Financier	L'infrastructure sera mutualisée sur une centrale commune à la Ville et au CPAS afin de rationaliser les coûts (d'investissement et opérationnels)	2022-2023
Direction Marchés publics							
Néant à ce stade							
Maintenance							
Mutualiser le service menuiserie	Optimaliser et rationaliser la gestion = Performance administrative Moyens	Coopératif Et Délégitif	Ville	Directeur général DRH Responsables de la division technique-maintenance		2 agents du CPAS pourraient intégrer les ateliers du Pont de Maire en vue de rationaliser et optimiser le fonctionnement. Une charte d'utilisation commune du matériel serait définie.	2022
2. Autres synergies							
Courriers							
Mettre en commun les services courriers et élaborer un processus de gestion électronique des flux de courriers (cf. PST)	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Humain Logistique	La gestion du courrier est centralisée. Un outil commun est opérationnel et le processus de gestion est défini et harmonisé.	2022
Patrimoine							
Déclassement du matériel et de véhicules pour les deux entités	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Logistique Financier	Rationaliser les procédures qui bénéficieront aux deux entités	2022
Développement du module de gestion patrimoine (ATAL) dans les deux entités	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Logistique Financier	Permettre la même méthode de travail et uniformiser les procédures	2022

Crèches							
Etudier la faisabilité de la mise en commun de la gestion administrative et pédagogique des crèches (cf. PST)	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Humain	L'étude est réalisée et un plan d'action est établi.	2022
Divers							
Assurer la complémentarité de l'offre « Vélo » (cf. PST)	Satisfaction des citoyens Moyens	Déléгатif	CPAS	Directeur général	Humain Logistique	Les services de réparation et de vente de seconde main sont regroupés sur un même site et gérés par le CPAS	2022
Déléguer au CPAS l'exécution du Plan de cohésion sociale (cf. PST)	Satisfaction des citoyens Performance administrative Moyens	Déléгатif	CPAS	Directeur général	Humain Logistique	Les actions de prévention sont complémentaires aux missions de base du CPAS	2024
Rechercher d'autres pistes de synergies entre la Ville et le CPAS (cf. PST)	Satisfaction des citoyens Moyens Performance administrative	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Humain	Un plan d'action est établi en vue d'explorer de nouvelles pistes.	2019-202

3. Matrice de coopération

Chaque service support est analysé au travers d'une **matrice de coopération** qui identifie, pour chaque registre de comportements de l'environnement de contrôle, le niveau de rassemblement à savoir 0 (inexistant), 1 (initial), 2 (opérationnel), 3 (efficace), 4 (maîtrisé), 5 (optimisé).

Les **niveaux de rassemblement** se définissent comme suit :

- 0 (inexistant) : les services de support fonctionnent de manière totalement indépendante, sans partage formalisé des méthodes ou des standards de travail ; des collaborations aléatoires spontanées non structurées ni contrôlées peuvent exister mais sans volonté de la commune ou du CPAS de les promouvoir
- 1 (initial) : les services de support fonctionnent de manière isolée mais échangent néanmoins de manière informelle ; il existe un consensus informel entre la commune et le CPAS quant à des collaborations ponctuelles de leurs services de support mais sans partage formalisé des méthodes ou des standards de travail
- 2 (opérationnel) : un rassemblement des services de support est initié ; une volonté de rassemblement des services de support est officialisée par la commune et le CPAS, des méthodes et standards de travail sont partagés et formalisés, y compris des processus ou outils de gestion, une délégation des tâches entre services de support est possible, même si chaque service de support conserve une indépendance décisionnelle
- 3 (efficace) : les services de support fonctionnent suivant les mêmes règles et utilisent les mêmes méthodes et standards de travail, les services de support formalisent entre eux des délégations de tâches
- 4 (maîtrisé) : les services de support sont rassemblés en une seule structure cogérée sur base conventionnelle, la direction du service de support étant soit confiée totalement à la commune ou au CPAS, soit partagée entre la commune et le CPAS
- 5 (optimisé) : au sein des services de support rassemblés en une seule structure, tous les éléments importants du domaine concerné sont évalués et optimisés pour atteindre le niveau de pratiques le plus efficace et efficient.

L'**environnement de contrôle** est composé des registres de comportements définis comme suit :

- le fonctionnement : les comportements en matière, notamment, de structuration, de fonctionnement et de définition des processus et procédures
- le management : les comportements en matière, notamment, de processus décisionnel, d'identification des responsabilités et d'organisation hiérarchique

- les compétences et la formation du personnel : les comportements en matière, notamment, de gestion des compétences, en ce compris la rédaction de profils de fonction, le recrutement, la formation, l'évaluation
- la formalisation : les comportements en matière, notamment, de gestion stratégique, en ce compris la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels, la définition d'un plan d'actions, la définition d'indicateurs, la priorisation des actions, la mise en place d'un système de suivi et la réalisation d'évaluations
- les ressources et outils de gestion budgétaire : les comportements en matière, notamment, de gestion des ressources et de suivi budgétaire.

3.1. Les services de support tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'article 5 de l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019

Direction des ressources humaines		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé					
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace	X	X	X	X	
	2. Opérationnel					X
	1. Initial					
	0. Inexistant					
Direction informatique		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé	X	X	X		X
	4. Maîtrisé				X	
	3. Efficace					
	2. Opérationnel					
	1. Initial					
	0. Inexistant					
Direction des marchés publics		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé	X	X	X	X	X
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel					
	1. Initial					
	0. Inexistant					
Direction technique - Maintenance		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé					
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel	X				
	1. Initial		X	X	X	X
	0. Inexistant					

3.2. Les autres services

Direction générale		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé					
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace	X	X			
	2. Opérationnel			X	X	X
	1. Initial					
	0. Inexistant					
Direction financière		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé					
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel	X		X		X
	1. Initial		X		X	
	0. Inexistant					
Communication		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé					
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel	X			X	X
	1. Initial		X			
	0. Inexistant			X		
Sécurité de l'information		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé	X	X	X	X	X
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel					
	1. Initial					
	0. Inexistant					
Archives		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé				X	
	4. Maîtrisé	X		X		X
	3. Efficace		X			
	2. Opérationnel					
	1. Initial					
	0. Inexistant					
Reprographie administrative		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé					
	4. Maîtrisé	X			X	
	3. Efficace			X		X
	2. Opérationnel		X			
	1. Initial					
	0. Inexistant					

Planification d'urgence						
Registre de comportements de l'environnement de contrôle						
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé					
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace	X		X		
	2. Opérationnel				X	X
	1. Initial		X			
	0. Inexistant					

Crèches						
Registre de comportements de l'environnement de contrôle						
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement	5. Optimisé					
	4. Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel			X		X
	1. Initial	X	X		X	
	0. Inexistant					

4. Grille de synthèse

Le niveau de rassemblement identifié pour chacun des registres de comportement est reporté dans une grille de synthèse qui détermine le niveau global de rassemblement.

Cette grille de synthèse s'applique en principe aux 4 services supports visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019. L'analyse a par ailleurs été réalisée pour les autres services pour lesquelles des synergies ont été initiées.

4.1. Les services de support tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'article 5 de l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019

	Service ressources humaines	Service informatique	Service achats	Service maintenance	TOTAL
Fonctionnement	3	5	5	2	15/20
Management	3	5	5	1	14/20
Compétences et formation du personnel	3	5	5	1	14/20
Formalisation	3	4	5	1	13/20
Ressources et gestion budgétaire	2	5	5	1	13/20
TOTAL	14/25	24/25	25/25	6/25	69/100 (64/100 en 2020 36/100 en 2019)

4.2. Les autres services supports

	Direction générale	Direction financière	Communication	Sécurité information	Archives	Reprographie administrative	Planification urgence	Crèches	TOTAL
Fonctionnement	3	2	2	5	4	4	3	1	24/40
Management	3	1	1	5	3	2	1	1	17/40
Compétences et formation du personnel	2	2	0	5	4	3	3	2	21/40
Formalisation	2	1	2	5	5	4	2	1	22/40
Ressources et gestion budgétaire	2	2	2	5	4	3	2	2	22/40
TOTAL	12/25	8/25	7/25	25/25	20/25	16/25	11/25	7/25	106/200 (90/200 en 2020 84/200 en 2019)

5. Marchés publics

5.1. Marchés publics attribués

Voyez les annexes :

- Marchés publics attribués par le CPAS en 2020
- Marchés publics attribués par le CPAS en 2021
- Marchés publics attribués conjointement en 2020
- Marchés publics attribués conjointement en 2021
- Marchés publics attribués par la Ville en 2020
- Marchés publics attribués par la Ville en 2021

5.2. Marchés publics qui pourraient faire l'objet de marchés conjoints

Marché public ou groupe de m.p.	Type (travaux-fournitures-services)	Mode de passation	Montant estimé	Date projetée d'attribution
Marchés publics attribués séparément par la commune et le CPAS et pouvant faire l'objet de marchés conjoints				
Alarmes anti-intrusion + télésurveillance + gardiennage - maintenance	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Alarmes détection gaz - maintenance	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Alarmes détection incendie - maintenance	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Ascenseurs - analyses de risques	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Ascenseurs - maintenance et contrôle	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer

Chaudières à combustible - Maintenance	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Chaudières gaz - Maintenance	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Cuves à mazout - contrôle	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Engins de levage/terrassement - contrôle	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Installations électriques Basse Tension - contrôle	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Installations électriques Haute Tension - contrôle	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Portes automatiques coulissantes - maintenance	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Maintenance des véhicules	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Nettoyage de surfaces vitrées	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Service externe de prévention et de protection au travail	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Géolocalisation	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Marché bancaire	Services	P.O. ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Terminaux de paiement	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Boissons et location matériel Horeca	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Café	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Eau plate et pétillante	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Mises en bouche (réceptions)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Boulangerie	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer

Compositions florales	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Vêtements de travail	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Papier (SPW)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Enveloppes mandataires (SPW)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Enveloppes administratives	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Machine à affranchir	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Machine de mise sous pli	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Envois postaux	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Fournitures de bureau	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Cachets administratifs (SPW)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Mobilier de bureau	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Petit matériel informatique (marché sur catalogue)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Pneus	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Fournitures destinées aux véhicules	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Huiles (SPW)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Matériaux de forge	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Matériel pour les crèches	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Matériel à usage unique	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Tarmac à froid	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Gravier	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Déchets	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Bouteilles de gaz et de gaz industriel	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer

Lutte contre les nuisibles	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Petit outillage ("non électrique")	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Outillage électrique	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Tapis	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Produits d'entretien (SPW)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Gestion du temps de travail	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Achat de véhicules	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
P.O. = procédure ouverte PNSPP = procédure négociée sans publication préalable				

5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente. Clôture de la séance publique.

Monsieur le Bourgmestre **Paul-Olivier DELANNOIS** clôture la séance à 19 heures 35.

Par le Conseil :

Le Directeur général faisant fonction,

Le Bourgmestre,

Paul-Valéry SENELLE

Paul-Olivier DELANNOIS

Par le Conseil du Centre public d'action sociale :

La Directrice générale faisant fonction,

La Présidente,

Isabelle DEFROYENNES

Laetitia LIENARD